



Ville de Rognac

Conseil Municipal du 26 mars 2015

Mr Le Maire : Bonsoir à toutes, bonsoir à tous.

Appel effectué par Mr Guillaume.

Comme d'habitude conformément à la loi du 13 août 2004, nous allons procéder à la désignation de la secrétaire. Donc je vous propose de la désigner sans passer par le vote à bulletin secret, je vous propose donc Mme Millancourt. Pas d'objection ? Merci pour elle.

Mr Le Maire : alors on n'est pas encore à la fin du conseil municipal, mais je vous l'ai dit avant pour que vous ne partiez pas sans signer l'adoption du vote du budget primitif. C'est l'annexe des pompes funèbres et le budget principal. Que vous soyez d'accord ou pas d'accord, il faut le signer. Du moment que vous êtes là.

Le rapport numéro un, c'est le compte rendu des décisions, dont vous avez la liste. Est-ce que vous avez des questions ? Le procès-verbal du dernier conseil municipal, avez-vous des observations ? Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Donc nous passons bien au compte rendu des décisions. Des questions ?

Mr Molino : une seule question concernant les festivités « festivali's » il y a 45 000 € qui sont prévus pour les « festivali's » de juillet, est-ce que vous pouvez nous dire un petit peu si vous avez déjà établi un programme, s'il y a quelque chose de prévu ?

Mr Le Maire : on a reporté la même somme que les autres années.

Mr Molino : oui mais d'accord, mais est-ce que vous avez déjà ?

Mr Casimir : alors le contenu, ça se fera sur deux jours. Le premier jour c'est une manifestation avec les années 80. Et le deuxième jour c'est « dj mens » qui vient pour le deuxième jour parrainer le plateau des « festivali's ».

Mr Molino : d'accord. Merci.

Mr Casimir : pas de questions ?

Mme Lambrechts : si. Sur les affaires sociales, je voulais savoir les conventions précaires et irrévocables pour les logements de Mr et Mme Vilain et Mr Burtillier. Les 1137,50 euros c'est le prix du loyer, c'est quoi ?

Mr Le Maire : oui.

Mme Lambrechts : par personne ou pour les deux ?

Mr Le Maire : non pour les deux quand même. Non mais c'est une famille reconstituée, on va dire, c'est à la mode ça maintenant. C'est des personnes qui ont eu un sinistre avec deux enfants. Sinistre, disons la hotte a pris feu, la cuisine a brûlée enfin etc. etc. Et ils nous ont demandé si on avait une opportunité pour les reloger, étant donné que l'assurance prend en charge le loyer. Le temps de faire les travaux nécessaires, de propreté parce que c'est plus de la crasse du noir de fumée que des dégâts. Donc, on les a logés. C'est l'ancien logement qu'occupé Mr Fernandez qui est un logement mis à disposition du SDISS. C'était le SDISS qui nous payait le loyer. Et donc Mr Fernandez étant parti à la retraite, les nouvelles conventions du SDISS, ne fournissent pas de logement au chef de la caserne.

Mme Lambrechts : d'accord.

Mr Le Maire : c'étaient les anciennes conditions ça. Pas d'autres questions ? Non ?

Rapport numéro 2 : remboursement des frais de déplacement des élus. L'exercice d'un mandat électif local ne constituant pas, par nature, une activité professionnelle, la loi pose pour principe que les fonctions électives sont gratuites. Cependant, les élus locaux peuvent bénéficier d'indemnités de fonction qui viennent compenser les dépenses et sujétions qui résultent de l'exercice de leur charge publique. Afin de faciliter l'exercice de leur mandat, ils peuvent également prétendre au remboursement de certaines dépenses engagées dans ce cadre. Les différentes situations justifiant un remboursement sont prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales. Dans tous les cas, les remboursements de frais impliquent de pouvoir produire des justificatifs de dépenses. Alors vous avez les différents cas et les sommes qui sont allouées, les sommes maximum. Si vous allez à Cannes, que vous allez coucher au Carlton, on prendra que 60 € en charge, le reste sera votre charge. Puisque c'est le code général des collectivités territoriales qui nous imposent ces tarifs-là. Ce sont les mêmes d'ailleurs que lors de déplacements des fonctionnaires quand ils vont...

Mr Molino : j'avais une petite question. Ce compte-là, 6532 dans le détail des chapitres du budget. Depuis quand ce compte-là n'a pas été « utilisé », dans le sens, là c'est surprenant qu'on voit arriver ça cette année, parce que les précédentes années, de mémoire, il n'y avait jamais de budget pour ce type d'activité.

Mr Le Maire : de mémoire, si il y en a eu. Non mais c'est très peu utilisé mais là, c'est prévu voilà.

Mr Molino : oui mais moi il y a quelque chose qui m'interpelle concernant l'exercice d'une mission spéciale. Vous nous donnez comme exemple le déplacement pour le jumelage.

Mr Le Maire : entre autres.

Mr Molino : « entre autres » ! Oui par exemple et moi je dis ce que vous avez écrit,

Mr Le Maire : oui, oui.

Mr Molino : mais au niveau du jumelage il n'y a pas un bus qui est mis à disposition ? Quand les personnes qui font partie du comité partent en Allemagne, il n'y a pas un bus qui est mis à disposition ?

Mr Le Maire : oui mais les élus ne sont pas obligés de partir pendant toute la durée du séjour.

Mr Molino : d'accord.

Mr Le Maire : parce que souvent il y a des séjours, il profite de ponts...

Mr Molino : oui mais par le passé, c'était déjà le cas et à mon sens les années précédentes il n'y avait pas cette ligne-là budgétaire qui était ouverte.

Mr Le Maire : elle a été prévue il y a cinq ans, il y a 10 ans même, quand il y a eu la signature de la charte que vous venez de lire puisque c'est pour le trentenaire. Là c'est le quarantenaire.

Mr Molino : mais l'année dernière il me semble que Mme Forte est allée en Allemagne et vous n'avez pas bénéficié de ces remboursements ?

Mme Forte : je n'ai pas demandé.

Mr Molino : d'accord. Ça veut dire que maintenant vous seriez en droit de le demander si vous restiez qu'une partie du temps c'est ça ?

Mme Forte : voilà.

Mr Molino : d'accord. Nous estimons que les frais qu'ont les adjoints, notamment, des indemnités que vous avez, peuvent prétendre à se payer ce genre de choses mais bon c'est notre avis.

Mr Le Rudulier : la délibération, peut-être que ça n'a pas été précisé, mais c'est pas pour les adjoints, c'est pour vous, les conseillers municipaux.

Mr Molino : mais c'est pas écrit.

Mr Le Rudulier: voilà. Je vous le dis puisque les adjoints ont des indemnités et elles sont remboursées sur leurs indemnités. Ça n'a jamais posé aucun souci.

Mr Molino : d'accord. Il faudrait peut-être le modifier.

Mr Le Rudulier: c'est uniquement dans le cadre pour les conseils municipaux justement qui n'ont pas d'indemnité quand ils vont, parce que là on a prit l'exemple du jumelage, mais c'est pas l'exemple le plus fréquent. Par exemple une formation, vous savez qu'on a inscrit un budget de formation de 10 000 €.

Mr Molino : oui mais c'est un cas différent la formation.

Mr Le Rudulier: pardon ?

Mr Molino : c'est un cas différent, la délibération,

Mr Le Rudulier: non, il y a un budget de formation, pour lequel vous pouvez vous inscrire, n'importe quel élu peut s'inscrire et on prend en charge le coût de la formation en tant que telle. Maintenant, les frais de déplacement inhérents à la formation, c'est cette délibération qui va vous permettre d'être remboursé.

Mr Molino : je suis d'accord. Mais dans votre délibération, vous donnez trois cas. Vous donnez le cas des participations à des réunions (colloques, séminaires etc.). Vous donnez le cas de la formation dont vous venez de parler et des missions spéciales. Donc la formation, je ne vous ai pas posé de questions là-dessus mais je ne comprends pas pour des formations qu'on puisse être dédommagés si on doit rester deux jours à Paris, Nantes ou à Montpellier pour une formation.. Moi je parlais du cas d'une mission spéciale.

Mr Le Rudulier: oui.

Mr Molino : vous citez le cas de jumelage. En général, ce sont les adjoints qui y vont parce qu'il y a souvent des choses qui sont officielles, d'accord ? Par le passé s'il y avait des conseillers municipaux qui y allaient, ils n'auraient jamais été dédommagés. C'est ça que ça veut dire ?

Mr Le Rudulier : oui mais il faut être beaucoup plus large que ça Mr Molino par rapport aux missions spéciales. Vous êtes mandatés par exemple par le Maire pour faire, par exemple un audit sur tel ou tel aspect au niveau de la collectivité territoriale et vous devez « rendre visite » à des communes homologues à travers la France. Imaginons... Si on arrive à ce niveau-là. Il est normal aussi, même si je comprends votre argument en disant : « on ne doit pas être indemnisé en termes d'adjoint » il n'y aura pas de souci. Mais par rapport aux conseillers municipaux, il est normal qu'on vous rembourse les frais liés aux déplacements.

Mr Molino : oui, là j'entends bien. Mais comme ça ce n'était pas écrit comme ça, c'est pour ça que je m'interrogeais. Donc ce serait peut-être bon de modifier la délibération dans ce sens. Enfin je ne sais pas mais il me semble.

Mr Le Rudulier : oui. C'est l'exposé des motifs !

Mr Molino : oui mais vous parlez des élus, ce sont aussi bien les adjoints que le Maire que les conseillers municipaux. C'est pas pour la valeur, encore une fois,

Mr Le Maire : c'est ce qui est prévu dans l'article 2121 du code général des collectivités territoriales. On ne fait pas, on ne déroge pas à la loi.

Mr Molino : d'accord. Mais on n'a pas dit que vous dérogez à la loi, loin de là. Simplement Mr Le Rudulier nous dit que ça n'est pas pour les adjoints mais pour les conseillers municipaux. Autant le dire directement même si la loi s'applique à tout le monde.

Mr Le Rudulier : ça n'est pas pour les adjoints, enfin nous implicitement on est déjà remboursé dans le cadre de l'exercice de nos missions s'il y a des frais inhérents de déplacement ou autre. Les conseillers municipaux ça n'est pas le cas.

Mr Molino : d'accord.

Mr Le Rudulier : c'est pour ça qu'on prend cette délibération aujourd'hui.

Mr Molino : mais ça aurait été bon de le mettre entre parenthèses, les conseillers municipaux. Ça aurait été plus clair pour nous en tout cas.

Mr Le Rudulier : d'accord.

Mr Le Maire : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°3 : AFFECTATIONS DES RESULTATS 2014-BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES. Mr LE RUDULIER.

Mr Le Rudulier : on vous propose d'affecter le résultat de la section fonctionnement de l'année 2014 qui s'élève à 49 631,05 €, comme suit de 10 000 € sur la section d'investissement sur le compte 1068, 10 544,42 € précisément. Et sur la section de fonctionnement, au compte 02 39 086, 63.

Mr Le Maire : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

La même chose, pour le budget principal.

Mr Le Rudulier : je rappelle le résultat cumulé de la section de fonctionnement sur le BP. Il s'élève à 4 962 726,06 euro. On vous propose, en termes de besoin de financement de la section d'investissement sur l'année 2015, ce besoin de financement est estimé à 2 162 726,06 euro. Donc on vous propose de conserver en section de fonctionnement 2 800 000 €. Et de basculer en section d'investissement sur un compte qui s'appelle le 1068, 2 162 726 € pour financer les investissements futurs.

Mr Le Maire : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Mr Molino : j'ai une petite question posée. Je voudrais vérifier si j'ai bien compris parce que le mois dernier vous m'aviez fait une explication sur la section de fonctionnement et d'investissement. Si j'ai bien tout compris, on ne peut pas transférer de l'investissement vers le fonctionnement c'est ce que vous m'avez dit ?

Mr Le Rudulier : oui.

Mr Molino : d'accord. Là je vois qu'effectivement on a un peu de surplus en fonctionnement donc on les transfère en investissement ?

Mr Le Rudulier : une partie.

Mr Molino : une partie seulement. Donc ce que j'avais dit le mois dernier, contrairement à ce que vous disiez, c'est que sur l'exercice 2006 2013, la vente d'immeubles ; oui je reviens là-dessus par ce que je voudrais quand même vous faire entendre raison parce que je pense que vous n'avez pas très bien compris ce que je voulais dire.

Mr Le Rudulier : d'accord.

Mr Molino : mais c'est ce qui me donne un petit peu « du grain à moudre », comme on dit. Donc si sur l'exercice 2006 2013 vous n'aviez pas vendu le patrimoine, on aurait moins d'argent à la section d'investissement, on est bien d'accord, et pour faire des investissements il aurait fallu aller chercher de l'argent dans la section de fonctionnement. Vous êtes d'accord avec la démonstration ? Donc je maintiens qu'en vendant le patrimoine vous avez appauvri la section de fonctionnement parce que si on avait pas fait cela, si on n'avait pas vendu le patrimoine, on aurait dû aller chercher de l'argent dans la section de fonctionnement et au lieu d'avoir un cumul de 4 900 000, on aurait déjà 3 millions de moins d'une part. Que d'autre part avec la dotation enfin l'attribution de compensation qui a été augmenté d'un million sur les dernières années, on aurait eu encore un gain. Et que pour faire les investissements que vous avez faits, forcément soit on ne les faisait pas soit il aurait fallu recourir à l'emprunt. Voilà ce que j'avais à dire alors que vous avez maintenu le contraire. Donc là j'ai la démonstration que même si quand on est dans une section d'investissement, on ne peut pas remonter vers le fonctionnement mais l'inverse est possible. Voilà, c'est tout. Je voulais remettre les choses à leur place.

Mr Le Maire : oui mais moi je vais les remettre à leur place. Par ce que si on avait pas acheté tous les terrains dans la zone industrielle, on aurait plus d'argent dans la section d'investissement aussi.

Mr Molino : oui mais derrière, effectivement...

Mr Le Rudulier : Mr Molino !

Mr Molino : oui !

Mr Le Rudulier : soyons sérieux !

Mr Molino : oui, on est toujours sérieux.

Mr Le Rudulier : non mais soyons sérieux. Combien on a cédé en 2014 en termes de foncier ?

Mr Molino : en 2014 ?

Mr Le Rudulier : oui.

Mr Molino : pas grand-chose.

Mr Le Rudulier : alors les 2 900 000 € d'excédent de fonctionnement, ils ne viennent pas de cession de patrimoine quand même.

Mr Molino : les 2 900 000 € vous dites ?

Mr Le Rudulier : les excédents de fonctionnement sur 2014, 2013, 2012, 2011, ne viennent pas...

Mr Molino : mais c'est cumulé ! À la fin 2013 en avait 2 900 000, c'est cumulé Mr Le Rudulier.

Mr Le Rudulier : non mais attendez. Je vous dis sur 2014, les résultats cumulés, ils sont cumulés par rapport à une section de fonctionnement, on est bien d'accord ?

Mr Molino : oui.

Mr Le Rudulier : la santé financière d'une collectivité ; je veux dire, la dernière fois je vous ai dit : « non on a un excédent de fonctionnement ça n'est pas lié nos cessions de patrimoine ». C'est ce que je vous ai dit.

Mr Molino : et moi je maintiens que oui. Puisque vous dites qu'en cumule en section de fonctionnement 2014, on avait 2 900 000 €. C'est ça ? On est d'accord ?

Mr Le Rudulier : on cumule sur le résultat d'exercice sur le budget principal ces 2 900 000 €.

Mr Molino : c'est ça. D'accord mais les cessions qui sont venues en investissement, elles qui sont rentrées en investissement, ont été faites pendant la période. Elles n'ont pas été faites qu'en 2013 ou en 2014. Elles ont été faites tout au long du mandat. Donc forcément en cumule la vente d'immeubles, la vente de Poligny, la vente de terrains etc., est venue contrebalancée cela. C'est normal. Alors vous avez probablement une expérience bien plus importante que moi puisque ça fait des années que vous êtes dans la collectivité territoriale, moi je suis là depuis un an, j'essaie de comprendre mais je pense avoir compris.

Mr Le Rudulier : mais non ! Je comprends votre mécanisme. Alors on va tout reprendre à ce moment-là. Vous me dites combien de cession de patrimoine ?

Mr Molino : 3 200 000 €.

Mr Le Rudulier : 3 200 000 €. Vous allez enlever ce qu'on a acheté. Combien on a acheté entre 2008 et 2014 ? 1 700 000 €.

Mr Molino : pas grand-chose. Je ne sais, je n'ai pas les chiffres en tête. Je ne pense pas.

Mr Le Rudulier: le delta, je vous ai répondu puisque vous me sortez des revues municipales. Sortez la revue municipale quand je vous réponds à ce sujet-là. Je vous ai dit : « c'est très bien, on fait un bilan du patrimoine immobilier et le delta de mémoire et d'1 700 000 € d'excédent, en surplus.

Mr Molino : on va regarder, si vous voulez qu'on aille dans le détail, je vais aller.

Mr Le Rudulier : allons-y !

Mr Molino : les ventes et les acquisitions. Alors en 2014 le bilan acquisition un euro.

Mr Le Maire : c'est un échange.

Mr Molino : pardon ?

Mr Le Maire : c'est un échange.

Mr Molino : oui, oui c'est un euro symbolique.

Mr Molino : alors ensuite, en 2013, il y a eu un échange et des acquisitions pour 17 000 €. En 2012, c'est des ventes acquisition un euro symbolique et en a fait un préemption de 336 000 €. En 2011,

Mr Le Rudulier : ça vous le défalquez des 3 millions et quelques.

Mr Molino : oui oui. On est à 300 000 € là à peu près. 400 000 € en gros. Acquisition à titre gratuit, alors il y avait pour 7000 €. Pour 2009, acquisition alors là, il y en a un peu plus effectivement. 4700, 9000, 18 000, 1200, 2300,22 000, 8000,17 000. Allez en gros ça doit faire du 150 000 €. Et je suis peut-être large. 2010 acquisitions 1350, 3 330, et 3375. Alors je ne sais pas, ça fait 8000 € quoi. Et 2009, acquisitions 53 et 37 ça fait 90. Je pense qu'on est loin d'1 700 000 que vous annoncez. Je pense, je pense qu'on est un peu loin.

Mr Le Rudulier : oui 2008, on va pas faire un étalage de chiffres mais non mais,

Mr Molino : non mais c'est vous, vous me dites : « on a fait 1 700 000 d'acquisition ». Moi j'ai les délibérations, je ne les invente pas les chiffres. Et puis dans la revue municipale aussi, vous disiez, vous voulez que je relise aussi ?

Mr Le Rudulier : oui bien sûr !

Mr Molino : d'accord. Alors dans la revue municipale vous nous disiez que seul Poligny, 480 000 € avaient été vendus. Les chiffres sont là.

Mr Le Rudulier : vous parlez du patrimoine bâti, moi je veux bien vous parler du patrimoine historique, du patrimoine bâti,

Mr Molino : nous, on parlait de patrimoine.

Mr Le Rudulier : quand on vend une parcelle à un particulier de 20 m<sup>2</sup>, je n'appelle pas ça vendre du patrimoine et comment ?

Mr Molino : ça n'est pas ça qu'on vous a dit ! On ne vous a jamais dit ça. On a dit que vous avez vendu le patrimoine qui soit bâti ou non bâti, d'accord ! Et voilà c'est tout ce que j'avais à dire. Maintenant si vous voulez polémiquer là-dessus, je veux bien mais je veux rétablir des vérités Mr Le Rudulier.

Mr Le Rudulier : mais non... Vous ne rétablissez rien du tout ! Vous mélangez les choux et les carottes. Je suis fatigué de vous l'expliquer.

Mr Molino : ah non ! Je suis désolé, là...

Mr Le Rudulier : Mr Molino soyons sérieux ! Les excédents de fonctionnement ne sont pas liés à la vente de cession de patrimoine. Il faut arrêter.

Mr Molino : je vous dis que oui. Je viens de vous donner la démonstration, et vous m'aviez dit : « oui effectivement, si on n'a pas d'argent en investissement, on va chercher dans le fonctionnement ». Vous me dites le contraire, il faut savoir...

Mr Le Rudulier : non je parle des excédents de fonctionnement. Si vous avez plusieurs comptes bancaires, si vous avez des excédents sur un compte, c'est pas parce que vous avez fait des virements sur l'autre compte.

Mr Molino : mais ces excédents de fonctionnement viennent de quoi ? De différence entre les dépenses et les recettes.

Mr Le Rudulier : de fonctionnement !

Mr Molino : oui mais quand que vous allez,

Mr Le Rudulier : mais c'est pas possible !

Mr Molino : mais quand que vous avez, tous les ans vous faites une affectation de résultats, on est bien d'accord ?

Mr Le Rudulier : oui. Bien sûr.

Mr Molino : bien ! Quand que vous avez en fonctionnement un petit peu d'argent, qui vous en manque un petit peu,

Mr Le Rudulier : comment ?

Mr Molino : quand que vous avez en investissement, pardon, de l'argent qui vous manque, vous allez le piquer en fonctionnement. Quand vous en avez beaucoup en investissement, vous n'allez pas le piquer en fonctionnement. Vrai ou faux ?

Mr Le Rudulier : on a tout le temps affecté en investissement.

Mr Molino : c'est normal qu'il faille...

Mr Le Maire : le but c'est de faire des économies sur le fonctionnement pour pouvoir les rebasculer en investissement et faire des investissements.. C'est tout.

Mr Molino : oui mais en vendant le patrimoine vous augmentez cela. C'est-à-dire que si on n'avait pas fait ces ventes-là,

Mr Le Rudulier : vous allez nous faire croire qu'on a mis 30 millions d'euros sur la table pendant six ans grâce à une vente de patrimoines. Mais de qui se moque-t-on ? Aller je vais jusqu'au bout, à la rigueur on enlève 3 millions d'euros à la section d'investissement, part en excédent de fonctionnement, qu'est-ce que ça change, franchement ? Le résultat est positif. Mr Molino vous voulez me donner une leçon ? Dites-moi le pourcentage de recettes réelles de fonctionnement de la collectivité en moyenne sur les six ans. Quel est le pourcentage en termes d'épargne des recettes réelles de fonctionnement ?

Mr Molino : vous pouvez répéter votre question ? Par ce que je n'ai pas tout compris.

Mr Le Rudulier : quel est le pourcentage moyen de l'épargne nette dégagée par rapport aux recettes réelles de fonctionnement dans les six ans ?

Mr Molino : vous allez me le dire.

Mr Le Rudulier : oui je vais vous le dire. Vous ne le savez pas.

Mr Molino : mais non ! Vous avez combien d'expérience en collectivités territoriales ?

Mr Le Rudulier : ça n'est pas là le problème.

Mr Molino : si c'est le problème.

Mr Le Rudulier : vous mélangez des choux et des carottes et vous nous dites : « la bonne santé financière de la collectivité », c'est ce que vous faites passer comme message, « c'est grâce à la vente de Poligny ». Soyons sérieux.

Mr Egéa : il y a la villa Moutet à 800 000 €.

Mr Le Rudulier : la villa Moutet à 800 000 € ! Les logements ?

Mr Egéa : plus tous les autres terrains, vous avez des affaires.

Mr Le Maire : attendez, il faut quand même rétablir. Les autres terrains où on a fait des HLM, on ne les a pas vendus, il n'était pas à nous.



Mr Molino : lesquels ?

Mr Le Maire : à la Plantade. Ils appartenait à la famille Isnard.

Mr Egéa : on va regarder.

Mr Le Maire : c'est tout regarder. Mr Egéa, si vous aviez suivi au mandat précédent, vous l'auriez vu.

Mr Egéa : mais on a suivi. On a les chiffres de toute façon, ne vous cassez pas la tête.

Mr Le Maire : non mais ne cherchez pas, vous ne le trouverez pas. Ils appartenait à Mr, aux frères Isnard (Norbert et Marc Isnard) de Lamanon. Vous pouvez chercher.

Mr Molino : j'ai tous les chiffres.

Mr Le Maire : mais ceux-là, vous ne les trouverez pas.

Mr Egéa : peut-être celui-là de terrain en particulier, mais on en a d'autres.

Mr Le Maire : d'autres ? Lesquels ?

Mr Molino : lesquels ? Famille Provence, en face de la police municipale.

Mr Le Maire : oui, bien sûr !

Mr Le Rudulier : c'est de l'aménagement urbain Mr Molino.

Mr Molino : oui mais justement, c'est là qu'on n'est pas d'accord. C'est que vous avez dit et Mme Lucchini vous l'a dit à plusieurs reprises, au lieu de les vendre les terrains on aurait pu faire différemment.

Mr Le Rudulier : c'est-à-dire ?

Mr Molino : on aurait pu faire différemment. Parce que quand on vend les terrains forcément que les bailleurs de fond après ils font ce qu'ils veulent en attribution. Et on vous avez dit : « ça n'est pas peut-être nécessaire de les vendre et de trouver un terrain d'entente par ce qu'on peut le faire. On a reçu des gens pendant la campagne électorale, qui nous ont dit : « oui c'est tout à fait possible et le taux de remplissage des logements c'est 95 % de la ville qui décide. ». Et oui !

Mr Le Maire : donnez-nous des exemples parce que tous les maires,

Mr Molino : et bien il y a plein de maires qui le font !

Mme Caillol : 95 % ?

Mr Molino : oui Madame !

Mme Caillol : il faut quand même remettre les pendules à l'heure. 30 % reviennent à l'État Mr.

Mr Molino : pardon ?

Mr Le Rudulier : 30 % reviennent à l'État.

Mme Caillol : alors on ne peut pas arriver à 75 %.

Mr Molino : alors allez, 70 %.

Mr Le Rudulier : soyons sérieux ! Le programme des HLM de «13 habitats », les 70 logements, le coût du projet, c'est combien Mr Molino ?

Mr Molino : je ne le connais pas Mr Le Rudulier.

Mr Le Rudulier : 7 millions d'euros. Qui est capable de mettre 7 millions d'euros sur la table ? La commune ?

Mr Molino : non mais les 800 000 € que vous avez vendus en terrain.

Mr Le Rudulier : vous savez que les contingents sont déterminés par rapport aux financeurs Mr Molino.

Mr Molino : Mr Le Rudulier, si vous n'aviez pas vendu le terrain 800 000 €,

Mr Le Rudulier : mais je vous parle de « 13 habitat », par exemple.

Mr Molino : si vous ne parlez pas de la villa Moutet ?

Mr Le Rudulier : non je vous parle des 70 logements.

Mr Le Maire : attendez, de toute façon, le contingent du bailleur social, que ce soit « 13 habitat », que ce soit « Domicile », que ce soit «SFHE », il le restitue à la ville., Au même titre que Velaux, que etc., on les a

Mr Molino : on n'est pas obligé de passer par ces organismes là pour faire des logements sociaux.

Mr Le Rudulier : mais par qui ?

Mr Le Maire : mais par qui vous passez alors ?

Mr Molino : par ce qu'il y a des privés qui peuvent faire des logements sociaux aussi. C'est pareil.

Mr Le Rudulier : c'est des philanthropes.

Mr Molino : non ça n'est pas des philanthropes.

Mr Le Maire : mais ils ne peuvent pas.

Mr Molino : comment ils ne peuvent pas ?

Mr Le Maire : ils sont obligés de les rétrocéder, mais attendez, soyons sérieux !

Mr Molino : il n'y a pas pire sourd qui ne veut pas entendre. Je dis simplement la chose suivante, c'est que vous avancez des chiffres, en disant : « que si que la, que vous n'avez pas dépensé l'argent public », moi je vous dis, et je reviens là-dessus parce que c'était le thème du débat, que si on n'avait pas vendu, pour autant sur l'exercice ; je parle bien de l'exercice, je ne parle pas d'une année donnée ; sur l'exercice, le mandat précédent, excusez-moi l'expression. Voilà c'est tout. C'est tout ce que j'ai à dire.

Mr Le Rudulier : c'est totalement faux mais bon !

Mr Molino : non c'est pas faux, la preuve c'est que vous m'avez dit, la démonstration que je vous ai fait en préambule, vous m'avez dit : « oui c'est exactement ça ! ». Je viens de vous faire la même démonstration.

Mr Le Rudulier : vous avez fait la démonstration comme quoi on ne peut pas basculer d'investissement au fonctionnement mais du fonctionnement en investissement.

Mr Molino : voilà et je vous dis : «si on a beaucoup d'argent,

Mr Le Rudulier : ça c'est de la comptabilité publique.

Mr Molino : d'accord et si on a beaucoup d'argent en investissement donc en vendant des immeubles des biens, on a de l'investissement, on ne va pas puiser dans le fonctionnement.

Mr Le Maire : et vous en faites quoi de ce qui reste dans le fonctionnement ?

Mr Molino : comment ?

Mr Le Maire : on en fait quoi ?

Mr Molino : non mais il n'en restait pas grand-chose. Parce qu'autrement vous auriez dû alimenter l'investissement. Puisqu'on ne l'a pas alimenté puisqu'il y avait des sous dedans. On aurait dû aller le chercher dans le fonctionnement, forcément.

Mr Le Rudulier : dont on aurait dû vider les caisses ?

Mr Molino : pas « vider », oui d'une part ou alors avoir recours à l'emprunt. C'est tout et donc les 4 900 000 €, s'il n'y avait pas eu les ventes, on n'aurait pas eu 4 900 000 € en fin de course. C'est tout ce que j'ai à dire.

Mr Le Rudulier : d'accord, on aurait pas eu les 2 100 000 € d'exercice 2014 ?

Mr Molino : non mais on parle, de 2014 il n'y a pratiquement pas eu de ventes et d'achats.

Mr Le Rudulier : vous admettez quand même qu'on a généré 2 100 000 € de recettes ?

Mr Molino : oui mais sur 2014 je ne vous ai rien dit. Je vous parle de 2008 et de 2013. Non mais 2014, c'est très bien c'est parfait. Mais en 2014, il n'y a pas eu beaucoup d'investissement dans la ville.

Mr Le Rudulier : je n'ai pas les chiffres en tête, j'aurais aimé qu'on me sorte année par année de chaque budget de fonctionnement puisque ça n'a rien à voir.

Mr Molino : mais en 2014, il n'y a pas lieu d'investissement.

Mr Le Rudulier : 2 075 000 en 2010 sur le fonctionnement, ça n'est pas lié à des ventes de patrimoine. D'épargne nette.

Mme Caillol : après 3 520 738 € en 2011. 2012 : 3 315 034. 2013,

Mr Le Rudulier : c'est du à quoi ça ? Mr Molino, c'est lié à quoi ces chiffres ?

Mr Molino : mais c'est l'épargne nette, je suis d'accord.

Mr Le Rudulier : c'est lié à une bonne gestion. Vous ne pouvez pas me dire : « en même temps qu'on vide les caisses, alors qu'on génère en moyenne 2 500 000 à 3 000 000 d'épargnes sur notre fonctionnement chaque année. » ! C'est quand même incroyable.

Mr Molino : non mais ce qui serait intéressant de voir, c'est ce qui a été mis en section d'investissement à partir du fonctionnement. Parce que là, vous me donnez l'épargne nette mais ensuite l'affectation du résultat, donnez-moi les chiffres l'affectation du résultat. Sur la même période.

Mr Le Rudulier : mais je ne les ai pas Mr.

Mme Caillol : l'année dernière on a rien mis.

Mr Le Rudulier : on a rien mit l'année dernière.

Mr Molino : mais vous prenez 2014 parce que ça vous arrange. Il n'y a rien eu comme investissement. Ou très peu d'investissement. Et vous reconnaissez quand même que les 30 millions, ça a été jusqu'en 2013. De 2008 à 2013. C'est là qui a été fait le gros de l'investissement.

Mr Le Rudulier : c'est le mandat.

Mr Molino : oui non, en 2014 faisait parti du mandat, une petite partie. On ne va pas parler de 2014. Non mais en 2014 il n'y a pas eu beaucoup d'investissement Mr Le Rudulier.

Mr Le Maire : si on a mis 30 millions, c'est qu'on les avait, sans faire d'emprunt ?

Mr Molino : oui mais les années précédentes aussi. Comme c'est cumulé chaque fois, on reprend des sous de

Mr Le Rudulier : je ne suis pas d'accord avec vous quand vous dites : « on serait obligé de recourir à l'emprunt ». On a 5 millions d'euros dans les caisses en excédent de fonctionnement. Ne me dites pas qu'on aurait été obligé de recourir à l'emprunt. Ne me dis pas non plus dans le cadre de la campagne : « qu'on a vidé les caisses », parce que c'est un mensonge, je vous le dis.

Mr Molino : et moi je vous dis, donnez-moi les affectations de résultat des années précédentes et vous verrez que...

Mr Le Rudulier : vous parlez « d'affectation de résultat », le résultat est positif ou pas ? Vous admettez quand même les chiffres qu'on vous donne sur l'épargne ?

Mr Molino : oui.

Mr Le Rudulier : donc elle est positive ?

Mr Molino : oui mais l'épargne est positive.

Mr Le Rudulier : merci Mr Molino.

Mr Molino : oui mais grâce à des ventes

Mr Le Rudulier : mais non c'est là où vous vous trompez. C'est sur le fonctionnement.

Mr Molino : non mais c'est vous qui ne comprenez pas.

Mr Le Rudulier : d'accord. Écoutez, je vous donnerai une leçon de finances publiques, je prendrai rendez-vous avec vous et puis vous m'en donnerez une parce que

Mr Le Maire : attendez, il faudra la donner aussi aux fonctionnaires.

Mr Molino : les fonctionnaires n'ont rien à voir.

Mr Le Maire : mais c'est eux qui font les comptes.

Mr Molino : je ne mets pas en cause les comptes que font les fonctionnaires, au contraire, je les félicite.

Mr Le Maire : mais il faudra leur expliquer.

Mr Molino : mais la politique de la ville ça n'est pas les fonctionnaires qui la font ?

Mr Le Rudulier : bien sûr ! Absolument !

Mr Molino : d'accord ?

Mr Molino : ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Les fonctionnaires je ne les remets pas en cause.

Mr Le Rudulier : Mr Molino calmez-vous ! S'il vous plaît ! L'épargne de fonctionnement chaque année et de plus de 10 % à 17 % des recettes réelles de fonctionnement. C'est vrai ou pas ?

Mr Molino : oui.

Mr Le Rudulier : avouer que l'épargne nette n'a rien à voir avec nos cessions de patrimoines.

Mr Molino : l'épargne nette ?

Mr Le Rudulier : oui.

Mr Molino : mais Mr, quand...

Mr Le Rudulier : est-ce que vous pouvez me dire oui ou non là-dessus ?

Mr Molino : je ne peux pas vous dire parce que je n'ai pas étudié ça de près comme cela, mais je pourrais regarder et vous répondre.

Mr Egéa : la prochaine fois.

Mr Molino : la prochaine fois, mais là je ne peux pas vous dire.

Mr Le Rudulier : alors vous demanderez à Mme Lucchini la réponse.

Mr Molino : la mettait pas Mme Lucchini au milieu s'il vous plaît. Pourquoi vous mettez toujours Mme Lucchini, est ce qu'elle est là ?

Mr Le Rudulier : parce que vous avez vos éléments de langage qu'elle vous porte.

Mr Molino : pas du tout !

Mr Le Rudulier : mais oui, et dès que je vous pose une question...

Mr Molino : je suis désolé. Mr Le Rudulier je vais vous expliquer une chose. Moi je suis élu depuis un an j'essaie de comprendre et j'ai pas besoin de Mme Lucchini pour comprendre.

Mr Le Rudulier : il faut un peu ouvrir l'esprit quand même, je suis désolé.

Mr Molino : désolé ? Vous avez plus d'expérience. Mais ce doit être réciproque, parce que moi quand on m'explique quelque chose j'essaie de comprendre et quand j'explique j'aimerais bien qu'on comprenne.

Mr Le Rudulier : alors écoutez un peu. L'épargne nette c'est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement est les dépenses réelles de fonctionnement. Je vous ai dit que les cessions de patrimoine n'impactaient pas le fonctionnement. Est ce que vous pouvez admettre que notre épargne est une épargne honorable, voire même satisfaisante, depuis six ans ?

Mr Molino : je pose la question, est ce que l'affectation des résultats que l'on vient de faire ce soir, est-ce que ça va dans les dépenses réelles de fonctionnement ? Est que ça impact les recettes réelles de fonctionnement.

Mr Le Rudulier : l'affectation des résultats ?

Mr Molino : oui. Les sommes qui sont transférées du fonctionnement vers l'investissement, est-ce que ça impacte les dépenses réelles ?

Mr Le Rudulier : non.

Mr Molino : ah bon ? J'ai la réponse. Ok, là oui, l'épargne nette il n'y a pas de problème. Mais moi je vous parle de dépenses et vous vous me parlez d'épargne, c'est deux choses différentes quand même, on ne parle pas des mêmes choses.

Mr Le Rudulier : Est que vous pouvez admettre...

Mr Molino : on est d'accord, on ne parle pas des mêmes choses ?

Mr Le Rudulier : la santé financière d'une collectivité elle se mesure, un des critères, c'est l'épargne.

Mr Molino : oui.

Mr Le Rudulier : Est que vous pouvez admettre que notre épargne depuis des années est à un niveau satisfaisant pour financer nos investissements, ou pas ?

Mr Molino : oui. Mais bien avant vous, Mr Le Rudulier.

Mr Le Rudulier : Ah oui.

Mr Le Maire : mais on a continué sur la lancée de mon prédécesseur.

Mr Molino : et il vaut mieux que les épargnes soient positives.

Mr Le Rudulier : mais vous savez, dans des collectivités de même strate, il se peut que les épargnes ne soient pas positives.

Mr Molino : oui, je suis d'accord.

Mr Le Rudulier : il se peut aussi que la commune soit endettée a un niveau tel que l'on dépasse 10 à 15 ans d'annuité de la dette.

Mr Molino : je suis d'accord.

Mr Le Rudulier : on n'est pas dans ce cas là quand même.

Mr Molino : je suis d'accord.

Mr Le Rudulier : donc, de là à dire, et je reviens et c'est pour ça que ça m'irrite un peu, il y a un an comme quoi la santé financière de la collectivité est catastrophique, c'est un mensonge. Voilà, c'est tout. Et je le maintiendrai.

Mr Molino : mais moi, je maintiendrai qu'au niveau des dépenses de fonctionnement, et je ne parle pas d'épargne, je dis que vous avez vidé. Parce qu'il y avait ce mécanisme-là, la prise en compte de l'investissement qui n'a pas besoin d'être alimenté si on a des sommes assez conséquentes en recettes d'investissement, c'est tout.

Mr Le Maire : non !

Mr Molino : oui je comprends Mr Le Maire !

Mr Le Maire : non vous n'avez pas compris !

Mr Molino : mais bon, on ne va pas faire un débat là-dessus.

Mr Le Maire : l'épargne, c'est la différence entre les recettes les dépenses de fonctionnement ! Point.

Mr Molino : les dépenses réelles ?

Mr Le Maire : oui, de fonctionnement ! Voilà. Ou il en reste, ou il n'en reste pas.

Mr Molino : tout à fait.

Mr Le Maire : s'il en reste c'est qu'il y a une épargne positive. S'il n'en reste pas...

Mr Molino : c'est d'ailleurs grâce à ça, que par le passé la dette a été éteinte. D'accord ? Parce qu'il y avait des emprunts à l'époque, avant 2001.

Mr Le Maire : écoutez, je ne vais pas revenir là-dessus...

Mr Le Rudulier : ça, c'est marrant parce que vous me parlez de la dette. Et vous la payez avec quoi ?

Mr Molino : pardon ?

Mr Le Rudulier : la dette, ça marche comment ? Le remboursement de la dette comment ça marche sur Molino ?

Mr Molino : comment ça marche ? Eh bien c'est hors dépenses de fonctionnement.

Mr Le Rudulier : non.

Mr Molino : réelles, hors dépenses réelles de fonctionnement.

Mr Le Rudulier : non, vous vous trompez. Je vais vous expliquer. L'intérêt de la tête, les intérêts de la dette sont payés sur la section de fonctionnement. Le capital, c'est sur la section d'investissement. Voilà le mécanisme. Là encore c'est un mécanisme complexe à appréhender mais effectivement dès lors que vous remboursez une dette, vous soulagez d'une part la section de fonctionnement mais également les dépenses d'investissement. Voilà, tout simplement.

Mr Molino : d'accord, mais là pareil, si vous avez suffisamment d'argent en fonctionnement vous allez transférer dans la section d'investissement pour pouvoir payer le capital de la dette. Vrai ou faux ?

Mr Le Rudulier : et alors ?

Mr Molino : eh bien ça veut dire que c'était bien géré avant aussi, que c'est peut-être bien géré aujourd'hui, mais sauf que vous avez dépensé plus que ce qu'il ne fallait. C'est tout.

Mr Le Maire : qu'on a dépensé plus ?

Mr Molino : pardon ?

Mr Le Rudulier : je ne vais pas remettre en cause la gestion du Maire depuis 2001 quand même.

Mr Molino : moi non plus.

Mr Le Rudulier : voilà, effectivement c'étaient bien gérés avant entre 2001 et 2008 pour l'extinction de la dette vous avez eu raison de l'étendre, et puis c'est bien aussi géré maintenant puisqu'on a une épargne satisfaisante. Si c'est ça que vous voulez me dire, je suis entièrement d'accord avec vous.

Mr Molino : je voudrais quand même dire que Mme Lucchini qui était première adjointe à cette époque-là, s'était quand même battue pour annuler cette dette. D'accord ? Avec l'équipe bien sûre. Mais Mme Lucchini était première adjointe.

Mr Le Maire : Ah, encore heureux qu'elle faisait parti de l'équipe.

Mr Molino : mais première adjointe quand même.

Mr Le Rudulier : à la seule différence qu'elle n'avait pas la charge des finances, mais bon.

Mr Molino : ah oui, effectivement là aussi vous avez raison. C'est vrai.

Mr Le Rudulier : merci, de me donner raison.

Mr Molino : Ah, j'aimerais qu'il en soit de même temps j'ai raison. Mais bon.

Mr Le Rudulier : mais je sais admettre mes erreurs Mr Molino.

Mr Molino : moi aussi. Donc je peux ranger mon conseil municipal précédent. Excusez-nous messieurs dames de cette mise au point.

Mr Le Maire : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Mr Molino : nous nous abstenons. Alors, j'avais quand même quelques petites questions sur le détail... Quoi que non, on va parler du budget maintenant, c'est ça ?

Mr Le Maire : bon, budget primitif, budget annexe des pompes funèbres.

Mr Le Rudulier : donc, très rapidement les dépenses de fonctionnement sur le budget annexe des pompes funèbres s'élève à 84 108 € avec quatre postes budgétaires l'écriture comptable d'ordre relative à la prise en compte du stock initial des caveaux au 1er janvier de l'année 2015, le remboursement d'excédent au budget principal, les titres annulés, et un virement de la section de fonctionnement. Les recettes s'équilibrent du même montant et se décomposent ainsi : l'écriture comptable d'ordre relative à la prise en compte du stock des caveaux au 31 décembre 2015 pour clôturer l'année, ce que l'on appelle le stock final. S'agissant des investissements, les dépenses d'investissement s'élèvent à 82 290 € et concerne l'écriture comptable relative à la prise en compte du stock prévisionnel de fin d'année 2015, le remboursement d'emprunt du budget principal, s'agissant des recettes d'investissement elles l'équilibrent du même montant par l'écriture comptable relative à la prise en compte du stock, le virement issu de la section de fonctionnement et l'excédent de fonctionnement capitalisées de 1 068.

Mr Le Maire : voilà, donc je vous demande d'adopter le budget étant donné que ce budget sera révisé en fin d'année puisqu'on ne sait pas le nombre de caveaux. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Budget primitif 2015, budget principal. Mr Le Rudulier.

Mr Le Rudulier : donc, il apparaît que le budget primitif présentées pour l'année 2015 et d'un budget qu'on peut qualifier de transition, qui doit bien évidemment tenir compte des restrictions et autres incertitudes liées à l'actualité communautaires et notamment aux transferts de compétences vers la métropole installée au 1er janvier prochain. Il est important de préciser que ce budget qui nous est soumis, propose un périmètre institutionnel constant par rapport aux années précédentes. Or la création de la métropole s'accompagnera de transfert de compétences anticipées vers les communautés d'agglomération d'Aggloprovence. Ce transfert sera également accompagné d'un schéma de mutualisation de certains services des 17 communes qui fera l'objet d'un vote au second semestre 2015. Ces actions ont sans aucun doute



généralisé des transferts budgétaires dont le principe sera la neutralité financière dans la plus grande des majorités. Ces transferts financiers seront donc réglés en décision modificative lorsque dans le courant de l'exercice 2015 la commission locale d'évaluation des transferts des charges aura rendu ses conclusions. Globalement, si on revient sur le budget primitif, le budget 2015 s'élève donc à 28,1 millions d'euros. Les dépenses de fonctionnement atteignent la somme d'20 millions 678 000 €. Et les dépenses d'investissement de 7 481 000 €. Ainsi dans la continuité de gestion du mandat précédent, c'est donc un budget raisonnable et raisonné, qui vous est présenté ce soir. Il prévoit un maintien d'un endettement zéro, la diminution des charges de fonctionnement et une enveloppe de plus de 7 millions d'euros consacrée à l'investissement. Il parvient même, pour l'année à venir à absorber le choc annoncé de la baisse des dotations étatiques qui entraîne une diminution des recettes de la ville de - 3,07 %. La municipalité confirme également son engagement prioritaire de ne pas augmenter les taux locaux d'imposition durant toute la durée de la mandature. Comme nous nous étions engagés, aucune hausse d'impôts ne viendra suppléer le désengagement de l'État ou les conséquences de la métropole. Ce dont nous devons d'abord trouver quelques milliers d'euros d'économie en section de fonctionnement qui nous permettra d'avoir les moyens de continuer à agir et à investir. C'est un effort sans précédent qui a été demandé au niveau des services et qui sera encore demandé dans les années à venir qui passera également et nécessairement par une remise à plat des différents modes de gestion des services publics. Nous avons dû résoudre donc cette équation assez difficile que nous a posé la baisse des dotations de l'État et la diminution de la dotation de solidarité communautaire « la DSC », qui je le rappelle permet normalement aux communes membres de la communauté l'admiration de bénéficier d'une partie du dynamisme des bases de contribution économique territoriale transférer à l'EPCI. En effet, alors que la DGF est amputée de plus de 300 000 € rien que pour cet exercice et ne s'élève plus qu'à 952 961 euros auquel s'ajoutent 340 000 d'abattement de la DSC, Rognac a tout de même la capacité de s'organiser afin de supporter en 2015 cette baisse de ces recettes sans avoir pour autant à la répercuter sur les impôts locaux. Néanmoins, chaque ligne budgétaire, chaque engagement de dépenses, chaque planification d'opérations traduit un engagement pris ou une réorientation donnée dans le cadre du projet politique présenté il y a un an et avalisée par le vote des citoyens. C'est ce volontarisme de chaque instant en matière d'investissement qui nous a permis de construire un projet ambitieux pour l'année 2015. Nous avons privilégié pour cela un travail collégial, pour tracer les perspectives budgétaires soutenables qui doivent permettre à Rognac d'être malgré, encore une fois un contexte financier contraint et un effet ciseau accentué, une ville qui modernise ses infrastructures et ses superstructures. C'est en recherchant simultanément toujours davantage de sobriété dans la gestion quotidienne de la collectivité, toujours davantage de volontarisme dans l'investissement est toujours davantage d'attention porté à un service public de qualité que nous avons posé les bases de ce budget. Ce budget présente un niveau d'autofinancement très satisfaisant, permettant de couvrir la globalité de nos investissements sans recourir à l'emprunt. Nous continuons donc à nous inscrire dans les principes de bonne gestion qui depuis plus d'une décennie confère son assise financière à notre collectivité. C'est donc encore une fois grâce à ses fondations particulièrement saines que nous serons en mesure d'investir plus de 7,4 millions d'euros en 2015 dans l'ensemble des équipements qui touchent à la vie quotidienne des rognacais, dont plus de 5 millions de dépenses nouvelles. Parmi les opérations les plus significatives, nous pouvons noter une forte intervention en matière d'entretien du patrimoine bâti, notamment des structures scolaires qui ne feront pas l'objet d'une réhabilitation lourde durant ce mandat. La poursuite de notre plan d'amélioration de la voirie avec plus d'1,1 millions consacrés à cet effet, avec plusieurs aménagements phares : la restauration du parking des girondins, la réfection des cours d'école, les allées du cimetière Saint Jacques, et notons également le réaménagement de la zone d'entrée du collège. Le lancement des études de faisabilité par rapport au

pôle d'échange multimodal, compétence qui sera transférée dans les semaines à venir à l'EPCI. Et enfin l'élaboration du PLU, avec notamment les phases de diagnostic et le PAD. S'agissant en dernier lieu, des projets à caractère pluriannuels dont leurs mises en œuvre feront l'objet d'autorisation de programme de crédits de paiement, l'année 2015 mettra en lumière, l'acquisition du terrain pour la construction de la nouvelle caserne de la gendarmerie et le début des études liées, d'une part, la création d'une nouvelle école maternelle au niveau du groupe scolaire Gérard Kramer et d'autre part, à la réhabilitation complète du centre de loisirs de la Plantade afin d'améliorer les conditions d'accueil de nos enfants et faire face à l'augmentation croissante des effectifs. Ce budget c'est d'abord un budget de vérité parce qu'il n'occulte aucune des contraintes inhérentes à la conjoncture financière que nous traversons. C'est ensuite, un budget que je qualifierais de courageux, si on considère les efforts accomplis pour viser à davantage de sobriété en matière de fonctionnement. C'est également un budget de proximité si l'on mesure la déclinaison de chaque priorité en réalisation concrète pour la modernisation de nos équipements publics. Enfin et pour conclure, au travers de la directrice financière et des moyens généraux, et de la responsable des services financiers, je tiens à saluer l'ensemble de l'administration rognacaise qui a été une véritable et vraie force de proposition pour construire ce budget. Je remercie également l'ensemble des adjoints et des conseillers municipaux d'avoir contribué activement, notamment au sein de séance d'arbitrage relatifs à l'investissement que nous avons programmé à plusieurs reprises pour arriver à ce budget. Merci. Mr Molino...

Mr Molino : j'ai une petite question à vous poser. Concernant les analyses de dépenses réelles de fonctionnement, atténuations de produits, vous dites qu'il y a une augmentation, enfin qu'on passe de zéro en budget primitif 2014 à 200 000 € en 2015 et que cela concerne la majoration au titre de l'article 55 de la loi de solidarité. Ça n'est pas l'Agglopolo qui devait prendre en charge cette incidence-là ? L'année dernière c'est ce qui s'est passé ?

Mr Le Rudulier : non pas du tout. L'année dernière c'était lié, étant donné qu'on a fait quelques programmes de logements sociaux depuis plusieurs années, dans le cadre de ces programmes dès lors que la commune investit sur des travaux annexes ça peut être déqualifié de la pénalité SRU. Alors pour tout vous dire, la pénalité SRU, c'est toujours la commune qui la paye et c'est rétribué dans le cadre du PLH, à l'intercommunalité.

Mr Molino : d'accord.

Mr Le Rudulier : alors pourquoi 200 000 € ? Je vous l'ai dit il y a un reliquat de 196 000 € qui reste à déqualifier de la pénalité SRU, de cet exercice budgétaire. Et derrière ça, étant donné qu'on attend toujours la notification de cette pénalité au regard de la loi Duflo qui potentiellement peut nous pénaliser est multiplié par cinq cette pénalité SRU, on a provisionné 200 000 €, sachant que cette première année je ne pense pas que le résultat ira jusqu'à être multiplié par cinq et qu'il a bien entendu nos contraintes en la matière.

Mr Molino : d'accord. Justement est-ce que vous pouvez nous donner le nombre de logements sociaux en pourcentage que la ville de Rognac a ? Et en quantité ?

Mme Caillol : 456.

Mr Molino : en quantité 456 ?

Mme Caillol : 456 logements sociaux sur la ville de Rognac.

Mr Molino : et en pourcentage ça représente quoi par rapport à la loi SRU ?

Mr Le Maire : 9 % et quelques.

Mr Molino : on n'atteint pas les 10 % ?

Mr Le Maire : non.

Mr Molino : d'accord. Parce que la loi Duflot c'est 25 % maintenant.

Mr Le Rudulier : oui c'est passé à 25 % avec des bilans triennaux puisque vous savez que la loi Duflot, on a des objectifs triennaux à atteindre, qui sont pour tout vous dire inatteignables en tant que tels puisqu'il faudrait faire un rythme de 200 à 300 logements sur trois ans. Vous imaginez un peu !

Mr Molino : oui c'est pas réalisable, on est bien d'accord.

Mr Le Rudulier : voilà et il est hors de question, en tout cas ça c'est un choix politique j'espère que vous me le confirmez également,

Mr Molino : on est tout à fait d'accord.

Mr Le Rudulier : il est hors de question de répondre à ces objectifs qui sont totalement, encore une fois inconcevables par rapport à l'urbanisation.

Mr Molino : oui parce qu'en plus, cette loi est générale et on n'applique pas cela dans un cas particulier comme le nôtre, on a la colline, on a l'étang de Berre, enfin on a des tas de choses qui permettent de ne pas faire ce qui est prévu, c'est un idiot quoi. OK !  
Merci Mme Caillol !

Mr Le Maire : j'avais exposé cela à l'ancien sous-préfet, pas celui qui est parti, celui d'avant. En disant qu'on avait des contraintes puisque d'un côté on avait la loi littorale et de l'autre côté on a Natura 2000. Il m'a dit : « mais c'est pas moi, moi je suis sous-préfet, je suis chargé de faire appliquer les lois, c'est vous le Maire trouvez des terrains. »

Mr Molino : oui encore une fois il n'y a pas plus sourd qui ne veut pas entendre. C'est évident. Concernant les dépenses, j'ai quelques petites questions. Dans le détail de l'annexe du budget il y a un compte qui s'appelle 70 841, il y a marqué mis à disposition personnelle BA. C'est quoi BA et régie ?

Mme Caillol : c'est le budget annexe.

Mr Molino : le budget annexe ? D'accord. Merci. D'autre part, dans le 611, contrat de prestation de services, je vois qu'on avait un budget prévisionnel de 3500 € en 2014. On passe à 31 000 €. Qu'est-ce qui est prévu ? Alors qu'on a dépensées en 2014, 776 € sur ce budget-là. Enfin sur ce poste-là.

Mr Le Rudulier : le 611, c'est le chapitre 011, charges à caractère générales, c'est un contrat pour les intérimaires au niveau du service entretien.

Mr Molino : intérimaire et entretien d'accord.

Mr Le Rudulier : ça fait partie de la clarification des modes de gestion.

Mr Molino : d'accord. Dans le 6188, autres faits divers. On avait un budget en 2014 de 422 684 €, on passe à 539 020 €. Qu'est-ce que c'est les gros postes qui font que ?

Mr Le Rudulier : je vais vous le dire. Il y a la prestation du repas du Mazet, il y a des manifs supplémentaires pour les festivités, il y a la journée environnement du 6 juin et il y a les contrats d'utilisation de Paybox à Neweb. Ça c'est tout ce qui est

dématérialisation en tant que tel, les paiements en ligne et la signature électronique financière. C'est-à-dire c'est la dématérialisation des procédés.

Mr Molino : d'accord. Frais de nettoyage des locaux 6283. Le budget 2014 était de 36 800 on passe à 180 000 €. Vous pouvez nous dire ?

Mr Le Rudulier : c'est un marché de prestations de nettoyage puisqu'on a étudié avec le service entretien. Le but est de, sur la pénalité des taches, on parle de l'absentéisme. Rappelez-vous je vous l'ai dit, il y a d'autres leviers que l'aspect purement financiers. Il y a aussi le fait qu'on s'est aperçu qu'on n'était pas équipé en mécanisation sur des grandes surfaces de nettoyage comme les complexes sportifs et que dès lors il valait mieux passer par un marché de nettoyage de certains bâtiments et de reconcentrer en matière de personnel communal dans des tâches de service public de proximité comme la restauration scolaire ou les structures scolaires dans leur ensemble. Voilà.

Mr Molino : et enfin dernière question, concernant les rémunérations des non titulaires 64 131. Je vois qu'il y a une baisse de prévision entre 2014 et 2015 alors qu'en réalisation en 2014 ce poste-là avait été de 825 000 €. On passe donc de 885 000 € en 2014 à 825 000 € en 2015. Je suis surpris de cette baisse-là, par ce que là-dedans il y a probablement les NAP, les personnels des NAP et comment se fait-il qu'on baisse de budget ?

Mr Le Rudulier : alors, là il y a plusieurs explications cette baisse. D'une part, vous parliez des Nap. Il faut savoir que sur les nouvelles activités périscolaires, on avait effectivement contractualisé sur des périodes d'un an jusqu'à fin août 2015 pour une trentaine, 27 je n'ai pu le chiffre exacte du personnel, des contrats de 16 heures et des contrats de huit heures. Ce qu'on va faire, c'est que dès septembre prochain, on va intégrer ça dans le marché jeunesse et le personnel en fait qui était sous contrat va passer « sous contrat de droit privé » avec un organisme en tant que tel qui sera choisi. C'est ça aussi, l'impact il est là aussi. Après il y a de la pérennisation notamment sur le personnel d'entretien. On a un plan de pérennisation de 5 à 6 personnes qui étaient contractuelles depuis plusieurs mois, voire plusieurs années, il faut à un moment donné récompenser « la fidélité » et il est « anormal » de laisser courir ces contrats jusqu'à cinq ou six ans. Donc on les a pérennisés donc c'est pour ça qu'il y a une baisse à ce niveau-là.

Mr Molino : d'accord.

Mr Le Rudulier : on « va » les pérenniser.

Mr Molino : merci de ces explications. Pour l'investissement alors là j'ai quelques questions aussi. Vous annoncez un certain nombre de travaux qui vont être effectués. Je ne vois pas dans les travaux de voirie le boulevard Frédéric Mistral. C'est volontaire ? Parce que vous nous aviez dit lors du dernier conseil municipal, que cette voirie serait réalisée en 2015.

Mr Le Rudulier : oui ça fera l'objet d'une décision modificative.

Mr Molino : d'accord. Vous parliez de réfection de cour d'école dans le document que nous avons. Or quand on regarde les documents que m'ont fournis aux services financiers que je remercie d'ailleurs, je vois que les réfections des cours d'école est d'ailleurs, on le voit dans le détail du budget d'investissement. C'est l'opération 14 003. Le budget a été supprimé, c'est-à-dire qu'on passe de 100 000 € à zéro. Et je n'ai pas vu de budget en 2015 concernant les réfections des cours d'école.

Mr Le Rudulier : c'est un report d'investissement.

Mr Molino : d'accord.

Mr Le Rudulier : cela n'est pas une dépense nouvelle. Ça été programmé en 2014, cela va être réalisé en 2015 mais l'inscription budgétaire a eu lieu en 2014.

Mr Molino : d'accord, très bien. La requalification des frégates, ça consiste en quoi exactement ?

Mr Le Rudulier : Roland tu me détrompes, je le fais de mémoire. C'est tout ce qui est aux apports, c'est-à-dire l'arrivée sur la structure scolaire en tant que telle. Donc avec une aire, revoir l'aire de stationnement et l'aire de dépose des élèves et la sécurisation surtout à ce niveau-là. On a également l'aire de jeux, quand je dis l'aire de jeux, c'est celle qui est contiguë. Je vais y arriver.

Mr Molino : oui le stade qui est contigu au plateau scolaire.

Mr Le Rudulier : au petit plateau. Ça va être complètement «requalifié » et également le parc qui a derrière l'école.

Mr Molino : d'accord. Comme vous dites requalifier c'est quoi ? On va garder quand même cette structure ?

Mr Le Rudulier : oui. Cela va être requalifié dans le sens où il faut faire un partage « équitable » entre une aire de retournement et l'aire de jeux, conserver une partie, les trois quarts, en fait c'est toute la réflexion qui est en train d'être,

Mr Molino : par contre je n'ai pas vu de fiches particulières d'opérations d'équipement sur ce projet-là. Vous avez à peu près le budget ?

Mr Le Rudulier : c'est en voirie.

Mr Molino : c'est en voirie, d'accord. « Espace verts » vous dites qu'il va y avoir des créations de plantation sur plusieurs sites. Est-ce que vous pouvez nous dire quels sont les sites concernés ? Si vous les connaissez ?

Mr Le Rudulier : c'est neuf sites. Je sais que c'est neuf sites mais je n'ai pas la liste en tête. On les cherche, on va vous les dire.

Mr Molino : et pareil pour la modernisation de l'éclairage public, quelles sont les voiries qui sont concernées par les modernisations que vous avez prévues ?

Mr Le Rudulier : toutes.

Mr Molino : toutes les voiries ?

Mr Schacre : pratiquement toutes. Toutes celles qui sont en mauvais état. Et Dieu sait s'il y en a.

Mr Molino : d'accord parce que je vois qu'il y a une opération 2015 qui est de 135 000 € qui prévue en modification de voirie, d'éclairage pardon. Et il y avait une opération de 100 000 € en 2014. Donc ça fait 335 000 € et vous pensez qu'il y en a suffisamment pour faire tout l'éclairage de toutes les voiries ?

Mr Le Rudulier : non c'est un plan pluriannuel.

Mr Molino : d'accord.

Mr Schacre : on va pas tout faire d'un coup.

Mr Le Rudulier : c'est dans le cadre du marché d'éclairage public, Roland de mémoire ?

Mr Schacre : oui.

Mr Molino : c'est sur plusieurs exercices ?

Mr Le Rudulier : plusieurs exercices budgétaires.

Mr Molino : d'accord.

Mr Le Rudulier : et on a déjà fait un effort conséquent depuis les trois dernières années.

Mr Molino : oui c'est pour ça que je disais qu'en 2014, il y avait déjà eu des budgets ouverts, il reste 100 000 € aujourd'hui sur 2014 et on ouvre 235 sur 2015.

Mr Schacre : c'est ça.

Mr Molino : d'accord. Donc c'est toutes les voiries, au fur et à mesure mais il n'y a pas de plans préétablis, on ne peut pas commencer par quelle rue ?

Mr Le Rudulier : si il y a un plan qui a été effectué par les services techniques. On pourra vous le fournir au cas où. Par rapport justement à la vétusté du réseau électrique.

Mr Molino : d'accord. J'ai une dernière question après.

Mr Le Rudulier : allez-y !

Mr Molino : la dernière question c'est concernant l'élaboration du PLU, je vois que c'est prévu, ça fait un petit moment qu'on en parle du PLU effectivement. Il resterait à réaliser d'après les budgets que nous avons ouverts à l'époque 37 000 € sur les exercices précédents et il y aurait une ouverture de 90 000 € aujourd'hui. Est-ce que vous savez à peu près à quel montant on va se situer de dépenses concernant cette étude là sur le PLU ?

Mr Le Rudulier : alors on n'a pas ouvert,

Mr Molino : s'il y a 90 000 €, l'opération 1371 où il y a 90 000 euros d'ouvert apparemment ?

Mr Le Rudulier : il me semble, on avait ouvert,

Mr Schacre : c'est celles qui sont autour de 90 000.

Mr Molino : oui c'est ça, il y a 90 000 € sur 2015 et il reste 37 000 € sur 2014.

Mr Le Rudulier : oui mais s'il y a 90 000 € en globalité, on ne dépensera pas l'ensemble de l'année budgétaire au crédit inscrit.

Mr Molino : d'accord. Je n'ai pas d'autres questions.

Mme Lambrechts : donc je peux me permettre ?

Mr Le Maire : oui.

Mme Lambrechts : dont concernant ce budget effectivement le mois précédent compte nous avons voté les nouvelles orientations budgétaires, j'avais déjà dit que le budget que nous devons approuver ce mois-ci, de répondre aux besoins réels de la population dans un contexte économique et sociale marquée par une crise extrêmement profonde. J'exprimais alors le souhait que ce budget 2015 ait comme ambition de répondre à ces difficultés de plus en plus importantes rencontrées par les contribuables de la commune en matière notamment de logements, d'emploi mais aussi pour faire face au coût de la vie qui est de plus en plus cher et qui handicape fortement les couches populaires et les couches moyennes de Rognac. Aussi le budget qui nous est présenté ce soir s'il atteste

effectivement d'une bonne gestion selon les critères que vous avez annoncés avec un budget en équilibre et un taux d'endettement à zéro, ne répond pas forcément à l'ambition nécessaire de la réponse aux besoins sociaux de notre ville. Nous ne pouvons pas nous contenter de l'entretien de la voirie communale, de la modernisation de l'éclairage public, de la mise aux normes de la cuisine centrale, de la construction d'une caserne de gendarmerie et d'une école même si effectivement cela constitue pour moi ce que je qualifierais d'un minimum syndical dans une commune dont la gestion est saine. Nous, avec mon équipe, attestons aujourd'hui que nous avons besoin d'un budget plus à l'offensive quant à la réponse des besoins de la population. Avec plus de prestations sociales, notamment en ce qui concerne la petite enfance avec la participation communale sur les prix des tickets cantine, sur les participations aux classes vertes et aux autres voyages pédagogiques qui pourraient encore plus conséquent dans notre ville. Le maintien du régime indemnitaire pour le personnel municipal, cela me tient à cœur. Et la poursuite des efforts en matière de logements sociaux parce qu'on ne peut pas se contenter aujourd'hui de faire une pause d'un an, en sachant qu'il y a encore énormément de foyers qui attendent un logement social sur notre ville et que nous en avons les moyens. Aujourd'hui, on se permet de mettre de côté 200 000 € de la fameuse pénalité SRU, c'est à mon avis très étonnant de se permettent de jeter cette manne-là à la communauté de l'agglomération. D'autant plus que si le budget de 7 millions d'euros attribués au logement social l'an dernier correspond aussi aux 7 millions d'investissements qu'on fait cette année. Il y a aussi d'autres moyens d'investissement soit par la dépose de dossier de demande de subvention au niveau du département et de la région mais aussi sur le recours à l'emprunt parce que ça a l'air d'être ici quasiment un gros mot. Mais le recours à l'emprunt quand il s'agit d'investissements qui vont couvrir plusieurs générations et qui constitue un investissement important au niveau de la commune, ça n'est pas forcément une gestion malsaine. Donc il suffirait peut-être de revoir un peu cette position et j'estime dans ce cadre-là que le budget qui est présenté ne recouvre pas forcément les besoins de la population ou en tout cas la plus défavorisée de la commune. Donc pour en finir si sans vouloir vider les caisses, bien entendu et par ce que la commune n'a pas vocation non plus à constituer de bas de laine, si nous persistons à jouer les fourmis et à amasser en prévision des baisses prévisibles de dotation, nos économies risquent fort d'intéresser aussi au plus près la grande métropole marseillaise dans le cadre de la mutualisation des finances publiques. Donc pour ces raisons je m'abstiendrai de voter ce budget cette année. Voilà.

Mr Le Maire : d'autres interventions ? Donc qu'il est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport numéro 7 : vote des taux ; quoiqu'on n'a qu'à les voter puisqu'on les a déjà présentés. Puisque c'étaient les mêmes que l'année dernière et que ça fait 11 ans, plus que ça 14 ans. Donc qui est contre le maintien des taux ?

Mr Molino : je voulais intervenir sur ce point particulier si vous me le permettez. Dans votre programme, vous aviez promis de maintenir les taux d'imposition à leur niveau. Cette délibération semble vous donner raison effectivement. Mais la réalité est tout autre. Je m'explique. Dans cette même délibération, vous écrivez : « aucune augmentation de la pression fiscale nécessaire pour financer les actions inscrites au budget primitif. » Vous aviez dit aussi tout à l'heure : « effectivement, en baisse les taux mais il va avoir une augmentation des taux de la communauté de communes ». Ça vous n'êtes pas sans le savoir puisque vous avez voté dernièrement, j'ai l'article de presse qui en parle : « il a été voté à la communauté des communes une augmentation des taux. » Alors je ne sais pas si vous le faites involontairement, dans tous les cas, c'est le cas. À savoir qu'il y a eu la taxe foncière bâtie et non bâtie qui augmentait ou des taxes qui ont été créées ainsi que pour la taxe d'habitation. Je m'explique, le taux intercommunal de la taxe d'habitation va passer de 10,13 % à 13,34 %. Que le taux intercommunal de la taxe foncière sur les propriétés bâties va être créé puisqu'il

n'existait pas jusqu'à présent. Et là il va être créé à hauteur de 3,88 %. Qu'en faire le taux intercommunal de la taxe foncière sur les propriétés non bâties va passer de 2,11 % à 2,77 %. Donc selon ce même journal « la Provence », qui rapportait dans son édition du 18 mars, les propos du président de la communauté d'agglo, Mr Isnard, ces hausses ont pour conséquence qu'un ménage qui payait 1000 €, va payer 1150 € à partir de 2015, soit une augmentation de 15 %, une paille pour les contribuables. Alors vous allez nous dire : « ce n'est pas la comédie à augmenter ses taux. » Effectivement, cela n'est pas la commune qui a augmenté les taux mais c'est la communauté d'agglo dans laquelle, soit dit en passant, vous siégez également. Alors ce transfert d'impopularité fiscale, vous arrange bien parce que « ça n'est pas nous, mais c'est eux. » Et dans ce même article de presse, est également indiqué que les quelques 12 millions de produits que vont générer ces taxes sera intégralement reversés aux communes. Alors pourquoi, ces taxes, ont-elles été créées ? Effectivement aligner sur la communauté de communes Marseille-Provence, métropole, mais aussi pour faire face également, à la baisse des dotations de l'État. C'est ce qui est rapporté dans l'article de presse. Et c'est Mr Isnard qui parle. Alors moi j'ai une question qui me vient à l'esprit. Puisque ces 12 millions vont être intégralement reversé aux communes, c'est ce qui est dit, pourquoi alors ne pas avoir diminué le taux d'imposition communal ? À concurrence des rentrées fiscales que vous allez avoir plus tard. En tout cas c'est ce que nous aurions fait parce que vu le contexte économique c'est vraiment difficile.

Mr Le Rudulier : cela aurait été suicidaire si vous l'aviez fait, je vais vous expliquer pourquoi.

Mr Molino : non mais attendez je termine. Donc nous voterons contre ce maintien des taux, non pas par ce qu'il ne faut pas les augmenter mais plutôt parce qu'il faut les laisser. Et ce d'autant plus que vous proposez un budget en équilibre, ce qui me paraît normal.

Mr Le Maire : c'est une obligation.

Mr Molino : oui. Vous dites qu'on va avoir théoriquement une épargne d'1 700 000 €, d'accord ?

Mr Le Rudulier : oui enfin bon !

Mr Molino : théoriquement, à peu près. Moi je reprends toujours les chiffres et que dans ce même budget primitif je ne vois nulle part la répercussion de la part des 12 millions d'euros de l'agglo, qui va nous être reversé. Donc, ce n'est nul part parce que ça n'est pas notifié probablement mais ôtez moi d'un doute quand même, parce que là il y a des choses que je comprends mal. Comment peut-on dire « 12 millions », ce n'est pas sorti du chapeau les 12 millions, c'est que les perspectives, des calculs ont été faits et qu'aujourd'hui on doit savoir quand même ce qui va revenir à la commune dans l'année 2015 en fonction de ses rentrées fiscales. Donc, je voudrais terminer là-dessus. Les rognacais ne sont pas dupes. Vous les trompez et je vais m'expliquer pourquoi. Vous ne tenez pas vos paroles de campagne. Vous aviez dit : « pas de pression fiscale, pas d'augmentation d'impôts. » C'est vrai oui mais les augmentations d'impôts ça n'est pas que la commune. L'intercommunalité dont nous faisons partie,

Mme Caillol : on ne fait pas de promesses pour les autres !

Mr Molino : non mais là je dis qu'aujourd'hui, vous dites combat une santé financière qui est bonne. On a,

Mr Egéa : ce ne sont pas les autres c'est vous qui avez voté, ces Mr Le Maire qui a voté.

Mr Molino : attends, il n'y a pas que Mr Le Maire qui a voté.



Mr Egéa : oui d'accord Mr Le Maire a voté.

Mr Molino : Mme Lucchini aussi a voté. On est bien d'accord.

Mr Le Rudulier : soyons transparents jusqu'au bout.

Mr Molino : oui, oui ! Mais j'allais y venir.

Mr Le Rudulier : il faut intégrer le mécanisme.

Mr Molino : autant on comprend qu'on veuille s'aligner sur les taux de la métropole marseillaise, enfin de la communauté de communes marseillaises, par ce que quand on va passer dans la métropole, on va avoir un alignement. Là je comprends bien que si j'avais été à la place de Mme Lucchini, et de vous peut-être j'aurais dit : « on peut attendre encore un an pour le faire » mais, bon ! Passons, on peut le faire. Je comprends.

Mr Le Rudulier : malheureusement non on peut pas le faire.

Mr Le Maire : vous ne pouvez pas expliquer.

Mr Molino : en revanche ce que je dis c'est que cette manne financière qu'on n'a pas budgété alors qu'on sait, j'en suis persuadé qu'on sait ce que ça va rapporter. On aurait pu, et là je rejoins Mme Lambrechts, effectivement dire : « cette année on va baisser les taux d'imposition communale parce qu'on va avoir une manne financière. » D'accord ? Et oui parce que vous dites que vous avez une gestion saine. Dans ce budget primitif on ne parle pas de cette manne financière qui doit être de l'ordre d'1 voire de 2 millions. Je ne sais pas exactement ce que ça fait. Vous allez peut-être me répondre là-dessus et donc on aurait pu à concurrence de cette manne-là qui n'était pas prévue, d'accord, baisser un peu les taux. Alors, vous avez trompé les rognacais sur cette promesse de campagne. Qu'en sera-t-il des autres ? Mais vous nous direz : « les promesses ne tiennent qu'à ceux qui croient. » Voilà ce que j'avais à dire. Alors maintenant j'attends.

Mr Le Rudulier : c'est un peu tiré par les cheveux la fin !

Mr Molino : oui la fin peut-être !

Mr Le Rudulier : c'est un peu caricatural !

Mr Molino : mais ma démonstration n'est peut-être pas tirée par les cheveux !

Mr Le Rudulier : oui mais votre démonstration elle est valable mais il faut aller au bout du raisonnement.

Mr Molino : allons-y !

Mr Le Rudulier : effectivement, on nous a présenté au niveau de l'intercommunalité, un mécanisme financier pour faire face à la métropole et notamment aux baisses des dotations, notamment au travers de l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire. Et donc, le mécanisme est le suivant, effectivement c'est aligné sur le taux le plus haut des six intercommunalités, c'est-à-dire MPM, l'ensemble en fait des DCI, il y a Aggloprovence qui est dans cette optique-là, il y a le SAL. Tout le monde va en fait faire ce mécanisme-là, tout simplement pour avoir une attribution de compensation, ce produit fiscal de 12 millions d'euros va correspondre sur Rognac, à 1,2 millions d'euros globalement.

Mr Molino : merci.

Mr Le Rudulier : le seul problème, Mr Molino, et vous allez très vite comprendre c'est que la loi MAPAM, prévoit dès le 1er janvier 2016, un abattement de l'attribution de

compensation de 10 à 15 points de chaque commune. Et cela d'une manière « arbitraire ».

Mr Molino : d'accord. Donc on a 7 000 400€ à peu près et on va avoir 1 000 200€ de plus c'est ça ? Si j'ai bien compris.

Mr Le Rudulier : cette année, c'est ce que je suis en train de vous dire, c'est cette année. Vous cumulez ça, je finis mon raisonnement.

Mr Molino : je veux bien comprendre.

Mr Le Rudulier : voilà. Encore que là on est dans l'hypothèse puisqu'on n'a pas encore eu de délibération donc on ne pouvait pas,

Mr Molino : c'est des prévisions !

Mr Le Rudulier : des prévisions, c'est pour ça que ça n'est pas inscrit budgétairement puisqu'on ne peut pas inscrire budgétairement si ça n'a pas été notifié, bien évidemment.

Mr Molino : on est bien d'accord, on n'a pas de notification.

Mr Le Rudulier : le seul souci et notre interrogation et là, c'est que à travers le nouveau pacte financier qui sera saisi au 1er janvier 2016, vous avez un risque d'une part d'avoir un abattement de 10 à 15 points de l'attribution de compensation ; c'est-à-dire de revenir globalement au niveau antérieure ; et en même temps d'avoir la suppression de la dotation de solidarité communautaire.

Mr Molino : d'accord. Qui est de 300 000 € ?

Mr Le Rudulier : 300 000 € mais c'est globalement, quand on regarde bien, cela n'impacte pas. Vous cumulez avec le désengagement de l'État, cela on l'a déjà vu au niveau de la DGF, ça veut dire que vous avez des recettes qui vont se contracter et on ne voulait surtout pas faire l'effet yo-yo. C'est-à-dire étant donné qu'on n'a pas de visibilité ; on a qu'une visibilité sur cette année. Cet exercice budgétaire dès lors qu'on aura une visibilité sur 2016 par rapport au nouveau pacte financier qui sera en discussion au mois de septembre, de septembre à décembre de cette année, on pourra sereinement envisager une visibilité en matière fiscale, c'est-à-dire pourquoi pas si on a une garantie d'avoir une attribution de compensation qui reste stable à 8 millions et quelques d'euros, d'envisager la baisse de la pression fiscale effectivement. Mais on ne l'a pas fait cette année pour éviter aux ménages cet effet yoyo, ou à un moment donné on baisse de 3 points, et derrière, un an après on est obligé d'augmenter de 4 points parce qu'on a des ressources qui se raréfient, voilà.

Mr Molino : je comprends. Simplement, vous dites que la dotation globale d'attribution de compensation de 300 000 € à peu près, enfin elle va disparaître. Le désengagement de l'État c'est quoi ? En valeur c'est 200 000€ de moins ?

Mr Le Rudulier : non ! C'est beaucoup plus. On est déjà à 600 000 € sur deux ans.

Mr Molino : 600 000 € sur deux ans.

Mr Le Rudulier : on est sur 1 200 000 € en 2017.

Mr Molino : d'accord.

Mr Le Maire : parce que ça va crescendo.

Mr Le Rudulier : c'est pour ça qu'il faut être prudent.

Mr Molino : là où je rejoins Mme Lambrechts, c'est qu'aujourd'hui les ménages peinent, on va se voir arriver quand même une augmentation assez conséquente. La taxe foncière sur le bâti il n'y avait pas de taux d'intercommunalité jusqu'à présent. Ça va faire souffrir les familles.

Mr Le Rudulier : oui d'accord mais vous comprenez bien que ce mécanisme, il est fait pour que l'attribution de compensation des communes soit gonflée pour qu'elle soit après hypothèse.

Mr Molino : ça je comprends.

Mr Le Rudulier : tragique, abattu de 10 à 15 points, donc c'est pour lutter contre l'effet métropole. Dès lors que si on a une gouvernance partagée et que tout le monde se met autour de la table au niveau du nouveau pacte financier qui sera validé pour le 1er janvier 2016, si on arrive à faire comprendre que l'abattement n'est pas forcément la bonne solution, à ce moment-là quand on aura des recettes stables effectivement on va pouvoir envisager la baisse de la fiscalité pour rattraper ce surplus de fiscalité au niveau de la métropole et au niveau de la commune tout simplement.

Mr Molino : oui mais en sens ça aurait été bon même si on faisait un petit peu le yo-yo ce qui n'est pas certain d'ailleurs, puisque vous dites qu'on va négocier peut-être discuter de ce pacte et qu'on va peut-être pas avoir ces 10 ou 15 points d'abattement. On aurait pu faire quelque chose.

Mr Le Rudulier : c'est un choix de prudence. On a fait un choix de prudence, il vaut mieux baisser une bonne fois pour toutes, les taux quand on a nos recettes qui sont figées par rapport à un pacte financier.

Mr Molino : mais c'est pas courageux je dirais parce que moi je pense que je l'aurais fait.

Mr Le Rudulier : C'est prudent. C'est une histoire de vocabulaire Mr Molino.

Mr Molino : c'est prudent peut-être mais bon on aurait peut-être fait un petit peu moins d'investissement cette année puis on aurait vu après pour l'année prochaine. Enfin je ne sais pas il y a tout une argumentation.

Mr Le Rudulier : la Mme Lambrechts ne va pas être contente si vous continuez.

Mr Molino : non mais aujourd'hui c'est sur les ménages qui trinquent toujours, on est bien d'accord là-dessus.

Mr Le Rudulier : bien sûr.

Mr Molino : donc je pense qu'un geste aurait pu être fait d'autant plus que je ne fais que le rapporteur de ce qu'a dit Mr Isnard même si je n'étais pas à la réunion. Mr Isnard a dit : « charges aux communes, de répercuter cette manne financière en diminuant les taux. » Voilà donc je dis simplement c'était pas idiot de le faire. Vous ne l'avez pas fait parce que vous venez de donner des explications mais je persiste à dire que nous si nous avions été là nous aurions fait parce que les ménages au moins on aurait fait un petit signe vers les ménages. Parce qu'encore une fois on verra sur ce pacte financier,

Mr Le Rudulier : je préfère un « gros si » en 2016 qu'un petit en 2015 et ainsi l'inverse en 2015.

Mr Molino : j'ose espérer qu'il y aura un « gros si » en 2016. J'espère mais rien n'est moins sûr.

Mr Le Rudulier : quand on aura le nouveau pacte financier avec une attribution de compensation qui sera figée dans le temps on pourra vous dire à travers les perspectives financières si oui ou non on baisse. Cela a été quand même étudié, vous savez, on sait à quel niveau on doit baisser le taux de taxe d'habitation et le taux de la taxe foncière non bâti.

Mr Molino : en tout cas ça n'est pas écrit dans le rapport. Vous dites que vous ne baissez pas et que vous maintenez la pression fiscale sauf que la pression fiscale augmente.

Mr Le Rudulier : Non mais attendez ! Ne confondez pas quand même l'intercommunalité et la commune.

Mr Molino : encore une fois on en fait partie de l'intercommunalité. Autant que je me souviene,

Mr Egéa : ce sont les mêmes qui siègent à l'intercommunalité.

Mr Molino : et ça été voté à l'unanimité.

Mr Le Rudulier : il y a quand même 17 communes. On est plus nombreux que trois ou quatre quand même.

Mr Molino : encore une fois je peux le comprendre.

Mr Le Rudulier : le mécanisme, vous le partagez. Moi je vous dis simplement : « soyons prudents par rapport à ça et on verra dans quelques mois dès lorsqu'on pourra faire comme politique fiscale en la matière vis-à-vis des ménages dès 2016. » Par ce que l'effet yo-yo n'est pas bon non plus, après les ménages s'habituent à un taux et des lors qu'on le remonte, il va falloir faire la pédagogie pour dire : « c'est la métropole » sauf que c'est des taux communaux quand même.

Mr Molino : oui, oui.

Mme Lambrechts : en tout cas on pouvait faire aussi des choix pour donner un coup de pouce au pouvoir d'achat des ménages.

Mr Molino : exactement.

Mme Lambrechts : sans passer par la fiscalité.

Mr Le Rudulier : C'est-à-dire ?

Mme Lambrechts : je les ai cités. Les prestations sociales un peu plus importantes, en attendant de pouvoir,

Mr Le Maire : les prestations sociales de Rognac, elles sont nettement plus importantes. Il n'y a qu'à voir,

Mme Lambrechts : que quoi, que la moyenne nationale ?

Mr Le Maire : non pas de la moyenne nationale. Que simplement nos voisins. Quand on voit arriver les personnes « à problèmes », et qu'on leur dit : « pourquoi vous venez à Rognac ? » Ils nous disent : « parce qu'à Rognac, c'est mieux qu'ailleurs ».

Mme Caillol : il y a plus de prestations sociales.

Mr Le Maire : parce qu'il y a plus de prestations non obligatoires, d'aides facultatives à Rognac voilà.

Mme Lambrechts : je pense qu'on pouvait aller plus loin.

Mr Le Maire : tout à l'heure, je voulais juste revenir un peu, vous avez parlé de Mr Isnard, puisque vous l'avez nommé,

Mr Molino : oui c'est le président de l'Agglopôle.

Mr Le Maire : il faut savoir qu'à Rognac, la taxe d'habitation, nous sommes à 9,88. À Salon, ils sont 26 et quelques.

Mr Molino : oui !

Mr Le Maire : c'est-à-dire trois fois plus. C'est-à-dire que quelqu'un qui paye 1000 € de taxe d'habitation à Rognac, il paye 3000 € pour la même habitation à Salon-de-Provence. Il paye trois fois plus puisque le taux est trois fois plus cher.

Mr Molino : oui.

Mr Le Maire : voilà. Nous nous sommes déjà une des villes,

Mr Molino : je ne dis pas que votre taux est élevé. Ça n'est pas ce que j'ai dit.

Mr Le Maire : on est l'une des villes les moins élevée du département.

Mr Molino : on est bien d'accord. Je veux dire que nos taux ne sont pas énormes par rapport aux autres villes de l'Agglopôle, puisqu'il y en a d'autres. Il y en a d'autres qui sont encore moins que nous je pense à Berre notamment. Après il y a des choses,

Mr Le Maire : oh attendez ! Alors il faudrait peut-être rétablir un petit peu.

Mr Molino : ça a peut-être augmenté ?

Mr Le Maire : parce que Berre, faire la taxe d'habitation, si vous Êtes locataires vous avez un gros avantage, parce que la taxe d'habitation est pratiquement nulle, voilà. Mais par contre, des

Mr Molino : le taux communal est à 0,01.

Mr Le Maire : si vous être propriétaire, au lieu de payer 20 ou 22, vous payez 33 à Berre.

Molino : d'accord.

Mr Le Maire : si on fait l'addition, le propriétaire il faut qu'il fasse l'addition des deux.

Mr Molino : c'est les taux en fait après c'est en monnaies sonnantes et trébuchantes. Parce qu'après il faut voir les valeurs locatives, il faut voir tous ces trucs-là donc simplement moi ce que je dis, je pense qu'il aurait été bon de faire quelque chose dès cette année. Voilà, on votera contre pour cette raison. Qu'on dise pas qu'on vote contre parce que les taux reste comme ça. Nous on vote contre simplement parce qu'on aurait aimé que ces taux baissent. Voilà mais j'expliquais donc après chacun a ses idées.

Mr Le Maire : voilà la différence qu'il y a c'est que si on arrive à récupérer une petite manne financière cette année par la reversion de l'attribution de compensation et que l'année prochaine avec la métropole on la perde donc on sera au même niveau. Voilà alors que si on baisse les taux de cette année,

Mr Molino : et que ça baisse, il faudra les ré augmenter.

Mr Le Maire : voilà il faudra les ré augmenter.

Mr Molino : on est bien d'accord. Ou alors essayer de faire un peu moins de choses peut-être, essayer de faire des économies mais après faut voir les proportions.

Mr Le Maire : voilà.

Mr Molino : parce qu'on a un budget de 20 millions quand même.

Mr Le Rudulier : oui mais, il faut voir ça sur le long terme, vous ne pouvez pas vous permettre, d'ailleurs c'est pour ça que Rognac en tant que tel ça fait 14 ans que les taux sont stables, parce que c'est à travers une prospective financière qu'on décide également de la politique fiscale. Dès lors qu'on est dans une incertitude par rapport à nos recettes sur les années à venir, il est normal de faire acte de prudence cette année. J'ai dit, dans nos propos, j'ai dit que c'était un budget de transition. Il serait mal venu de faire l'effet yo-yo. Je pense clairement dès lors qu'on aura les chiffres concrets des recettes qui soient pérennes dans le temps en ce que là on ajustera le taux en fonction de ces recettes.

Mr Molino : moi je dis simplement, qu'il aurait été bon de l'écrire dans la délibération. C'était bien de le dire ça, vous ne l'avez pas dit c'est pour ça que je me suis permis de vous faire cette remarque-là. Vous me l'expliquez aujourd'hui.

Mr Le Rudulier : sachez quand même que c'est un geste de prudence. On a eu ce débat-là. On aura de toute façon dans quelques conseils, une prospective financière et vous comprendrez « rapidement »,

Mr Molino : j'ai compris le principe. En 2016, après c'est sûr mais encore une fois, c'est au Maire de la métropole de se battre pour que cette application de moins-values, je dirais,

Mr Le Rudulier : oui mais il y a une forme d'hypocrisie Mr Molino.. Je vais vous parler franchement. C'est qu'au lieu de se mettre autour d'une table, et dire : « qu'est-ce qu'on peut faire de cette métropole ? » On est en train de jouer un petit jeu, où toutes les intercommunalités vont jouer ce jeu et derrière une métropole, il faut bien qu'elle ait de l'argent pour fonctionner.

Mr Molino : oui, évidemment.

Mr Le Rudulier : après vous ne pouvez pas demander à la métropole et de dire : « écoutez, on vous a transféré un wagon de compétences et débrouillez-vous avec les recettes ! » Sachant aussi que la composition de la métropole, il y a quand même un poids certain de Marseille qui va pouvoir aller négocier avec certains maires pour pouvoir avoir la majorité pour voter cet abattement de 10 à 15 points. Donc il faut être très prudent là-dessus, nous effectivement on va dire on a une voix, on va voter contre. Mais une voix sur 240, ça ne fait pas lourd.

Mr Molino : non mais il y a 113 maires sur 119 qui sont contre la métropole.

Mr Le Rudulier : maintenant elle est en marche forcée alors elle y va.

Mr Molino : mais j'espère que les maires vont se battre pour essayer de fiscaliser le moins possible les habitants. Voilà je veux dire, vous nous faites des coupes sombres, essayons de faire un peu moins de coupes sombres tout en essayant de fonctionner, évidemment.

Mr Le Rudulier : je suis d'accord avec vous mais en même temps la métropole il faut qu'elle fonctionne,

Mr Molino : en même temps c'est votre rôle. Enfin le rôle de Mr Le Maire.

Mr Le Rudulier : et s'il y a la loi MAPAM, qui prévoit cet abattement de là,

Mr Molino : on va se faire plumer. C'est clair.

Mr Le Rudulier : c'est pas pour rien. Sinon elle ne l'aurait pas stipulé.

Mr Le Maire : donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Donc à propos de ces taux, je ne voudrais pas être un oiseau de mauvais augure, mais les taux d'enlèvement des ordures ménagères, chez nous on est à 10, à Marseille à 16.

Mr Molino : c'est sûr qu'il va falloir être aligné.

Mr Le Maire : et je ne pense pas que ce soit tous les autres qui vont baisser.

Rapport n°8, je pense que vous allez voter pour, VOTE DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT SUPERIEURES A 23 000 € AUX ASSOCIATIONS LOCALES – ANNEE 2015.

Mr Le Rudulier : voilà ce sont les subventions de fonctionnement pour les associations locales supérieures à 23 000 €. Vous avez la liste sur la délibération. Il s'agit de l'ASR Basket, le foot, le cercle nautique, le COS, la gym trampo et Rognac natation.

Mr Le Maire : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Mr Molino : je voudrais avant de voter. J'ai quelques petites questions. Comme on l'avait déjà fait l'année dernière et ce qui aurait été bien c'est qu'on ait les demandes de subventions de chacune des associations parce que là on a les subventions qui sont accordées ou du moins qui vont être accordé. Donc ce qui serait bien c'est d'avoir la demande des subventions des associations, non pas pour faire de l'ingérence mais pour savoir exactement ce qu'elles demandent et ce qu'elles peuvent prétendre avoir et ainsi que d'ailleurs les effectifs de ces associations aussi bien sportives que culturelles d'ailleurs. Je ne stigmatise pas plus une association sportive qu'une culturelle. Si c'était possible on aimerait bien avoir ces données là parce que ça nous permettrait de voir un petit peu comment ça s'articule. D'autre part, il y a quelques associations ; il y a Mr Vesperini qui est là ; je vais parler du football parce qu'on nous a fait remonter un certain nombre de choses. Est-ce qu'il serait possible de savoir dans le budget que vous avez les 64 000 €, quelle est la part de ce budget-là qui est accordée aux équipes de jeunes et aux équipes d'adultes ?

Mr Larroche : je reconnais vous me posez la question difficile. Pour que je puisse vous répondre vraiment, comme il faut. Ça n'est pas ça qu'il faut voir la chose. Il ne faut pas voir 64 000 €, 52 000 € sur le basket etc. Il faut d'abord voir combien il y a d'adhérents. Première des choses. On est d'accord vous m'avez posé la question. Vous avez, au football, 350 ou 330 adhérents. Ça représente combien d'équipes ?

Mr Molino : je ne sais pas.

Mr Larroche : d'accord. Le budget est monté comme ça, ça représente combien d'éducateurs, de personnes, combien de frais de déplacement etc. etc. ? C'est tout un ensemble, et il faut savoir, je ne parle pas uniquement pour le foot, je vais parler pour l'ensemble du monde sportif, il faut savoir qu'au sein de nos associations toutes les associations, nous avons surtout un objectif. C'est de permettre à toutes ces associations de pratiquer leur sport dans les meilleures conditions possibles mais avec les meilleurs éducateurs possibles. C'est pour cela que dans les sports de combat par exemple où vous en avez six ou sept sections, vous avez des gens qui viennent et qui font des déplacements de Marseille ou autres deux à trois fois par semaine, malheureusement ça a un coût si vous voulez en frais de déplacement mais nous

avons des brevets d'État, nous avons des gens qui sont capables de faire pratiquer des sports à tous nos jeunes de sept à 77 ans.

Mr Molino : oui ça j'entends bien. Ça me paraît normal.

Mr Larroche : voilà ça ce sont les objectifs.

Mr Molino : mais l'objectif aussi c'est de faire pratiquer le maximum de rognacais et je suppose aussi ?

Mr Larroche : on est d'accord c'est de faire pratiquer le maximum de rognacais. Absolument. Alors dans certains clubs, vous avez,

Mr Molino : je reviens au foot parce que c'est un sport que j'ai pratiqué et qui me tient à cœur. Je ne sais pas si basket c'est pareil, parce qu'au basket on a une équipe nationale. La question que je voulais poser, dans les équipes phares des clubs foot basket, combien y a-t-il de rognacais dans ses équipes de là ?

Mr Larroche : le problème ça n'est pas qu'à Rognac que se pose ce genre mais là vous avez raison, il y en a très peu. Je parle de l'équipe première. Le problème qu'il y a c'est que vous n'êtes pas à Marseille ici ou de même vous êtes à Félix Piat, l'année prochaine vous jouez à Bonneveine et l'année d'après vous jouez à Belzuns. Ici vous êtes à Rognac et lorsque vous jouez à un niveau correct, en espérant que derrière il y ait des jeunes qui puissent arriver à ce niveau-là, et bien c'est vrai qu'il y a des gens qui viennent « de l'extérieur ».

Mr Molino : oui mais justement, alors vous abondez en mon sens, c'est que depuis plusieurs années on nous dit et notamment au foot, excusez-moi Mr, ce sont des parents qui nous le disent : « nos enfants sont dans des équipes de jeunes, ils essaient de faire du mieux possible mais il est temps qu'ils vont jouer en équipe première ils ne peuvent pas parce qu'ils sont barrés par des gens qui viennent de l'extérieur. »

Mr Larroche : vous savez Mr Molino, dans le sport, il y a une question de compétence, il y a une question de qualité. Si un bon de Rognac ne joue pas, je comprendrais. Mais s'ils font jouer quelqu'un de l'extérieur c'est qu'il est meilleur malheureusement que celui de Rognac.

Mr Molino : oui mais alors c'est là que je reviens à une question simple c'est que : « que veut-on pour les équipes sportives ? Est ce qu'on veut un rayonnement national voir international, local ? » Je ne sais pas par ce que l'équipe de foot de Rognac est au meilleur niveau de division du district. D'accord ? Alors c'est pour ça que je posais la question. Combien nous coûte l'équipe première dans le rapport dans le budget des 64 000 ? Combien coûte cette équipe-là par rapport au reste ? Parce que je suis persuadé que c'est ce qui coûte le plus cher parce que forcément,

Mr Larroche : non c'est pas évident par ce que vous avez,

Mr Egéa : nous on entend des bruits, on nous dit que c'est la moitié du budget qui va à l'équipe première.

Mr Larroche : non mais attendez, Mr Egéa, regardez-moi, ce que je veux vous dire, ne dites pas : « on entend des bruits ». Ne me dites pas ça à moi, on n'entend pas de bruit. Mr Molino m'a posé des questions, je peux le voir quand il veut et on fera le point sur chaque section sportive. Il n'y a pas de problème.

Mr Molino : je vous remercie.

Mr Larroche : c'est clair. Moi je n'entends pas de bruit Mr Egéa, c'est clair ?



Mr Egéa : nom mais combien coûte l'équipe première ?

Mr Larroche : je n'entends pas. Je verrai ça avec Mr Molino. Je n'entends pas les bruits moi.

Mr Egéa : vous ne voulez pas répondre aujourd'hui ?

Mr Larroche : ça n'est pas que je ne peux pas vous répondre. Je n'ai pas en tête exactement les 25 associations. Combien coûte une telle ou une telle.

Mr Egéa : c'est pour ça que je posais la question au responsable.

Mr Larroche : non mais vous entendez des bruits !

Mr Molino : non mais, encore une fois Mr Larroche, moi je ne mets pas en cause ça. Je connais parfaitement le monde du football,

Mr Larroche : j'ai compris, c'est pour ça que je vous ai dit je suis à votre entière disposition.

Mr Molino : je sais très bien qu'on veut se professionnaliser ou faire comme les clubs professionnels dans les petits villages, on a toujours une locomotive.

Mr Larroche : absolument c'est une locomotive. Voilà.

Mr Molino : on dit « le football », on peut dire « le football, le basket, le rugby » en fait peu importe on a toujours un sport locomotive. Mais je veux dire par là le but, vous m'avez répondu à cela, le but est de faire participer le maximum de rognacais de sept à 77 ans. Là j'entends qu'au niveau du foot et du basket notamment ; mais Je le comprends mieux par ce qu'on est en division nationale c'est quand même différent. En division nationale effectivement il faut peut-être avoir,

Mr Larroche : vous savez le basket ça a un coût aussi.

Mr Molino : bien sûr. Les déplacements et tout ça...

Mr Larroche : et à Rognac vous avez une équipe féminine et une équipe masculine. Alors que dans beaucoup de villes, mais c'est un choix politique aussi,

Mr Molino : et c'est très bien !

Mr Larroche : il y a des éducateurs compétents derrière chaque minot. Cela a un coût.

Mr Molino : je dis je dis que c'est très bien mais simplement pour le football où on est à une division qui est moindre, c'est-à-dire on est au plus haut niveau du district. Mais le district il y a quatre divisions si je ne me trompe pas (promotion de première division, première division, PHR, PHEA). Au basket on a un peu plus de divisions et on est en nationale. On va en Corse, à Perpignan, à Monaco. Je m'intéresse au sport aussi. Donc je vois tout ça et je me dis, là autant je peux comprendre paquet pour les besoins d'aller chercher à l'extérieur des compétences parce qu'on ne les a pas forcément dans nos jeunes mais au foot, pour jouer un niveau district certes le plus haut niveau district, est-ce qu'on a besoin d'aller les chercher à l'extérieur ? Et parce que les parents des enfants qui sont juniors, en cadets, ils disent : « moi, quand mon fils il est en âge de pouvoir jouer en équipe première, il est barré parce qu'il y a des gens qui viennent de Marseille ! ». Alors il n'y a peut-être pas le niveau,

Mr Larroche : Mr Molino cela on l'entend régulièrement, je l'ai entendu et ça fait 40 ans que je l'entends dans le monde sportif. On l'entend tout le temps par certains parents. Il n'y a qu'à venir voir le samedi lorsqu'ils font des plateaux, lorsque vous avez les tout-petits qui jouent, vous voyez la réaction des parents.

Mr Molino : je connais Mr Larroche. J'étais entraîneur de football.

Mr Larroche : je sais que vous comprenez et c'est pour cela que je vous en parle.

Mr Molino : moi je dis simplement que voilà après il faut avoir une politique comme vous dites : « est conduit au football on veut monter une équipe,

Mr Larroche : en PHEA, je considère que pour une ville comme Rognac. C'est très bien.

Mr Molino : alors pourquoi les chercher à l'extérieur ? Vous pensez qu'on n'obtiendrait pas en PHEA avec des joueurs,

Mr Larroche : tant qu'on n'a pas derrière des joueurs ayant le niveau nécessaire à se maintenir en PHEA peut-être, c'est comme en national trois en baskets, vous pourriez me faire la même réflexion, pourquoi ? Ça vient petit à petit. Le problème qu'il y a cette année pour le football, je vous le dis tout simplement, c'est qu'il y a un manque au niveau des U19. Et cela ça manque pour le futur voilà, mais concernant l'étude je suis à votre disposition. On se voit quand vous voulez.

Mr Molino : oui c'est pour ça que moi j'ai, enfin il y a Mr Vesperini qui est le président du foot et pourtant je voulais poser la question à Mr Vesperini parce que lui peut nous donner des éléments en étant président, il doit savoir exactement. Dans l'équipe première il n'y a personne de Rognac ?

Mr Larroche : oui il y en a six mais ils ne jouent pas tous les dimanches. Mais il y en a six dans l'effectif. Dans l'effectif qui joue en PHEA.

Mr Molino : six sur un effectif de combien ? 15 en première mais il y a première et réserve je suppose. D'accord 6/15.

Mr Larroche : oui parce qu'il ne faut pas toujours écouter « les on dit ».

Mr Molino : encore une fois ce sont les parents qu'ils nous disent,

Mr Larroche : oui mais vous savez quand on dit : « un parent », tout le monde a tendance à dire « les ». Moi j'ai entendu « les ».

Mr Molino : c'est pour ça Mr Larroche que je vous ai demandé tout à l'heure, j'ai dit on n'a pas les budgets demandés et on n'a pas les effectifs donc c'est difficile pour nous. Parce que quand les gens nous disent quelque chose, comme les gens vous disent les choses aussi, vous avez peut-être tendance au départ à dire : « il faut creuser, il faut savoir » moi je ne peux pas faire d'ingérence dans le football. Tout simplement

Mr Larroche : non on a compris.

Mr Molino : le football d'autres, alors j'ai pris le football parce que ce sont les gens du football qui m'en ont parlé mais je vous ai dit que le basket ça pouvait être pareil. Combien il y a de personnes de Rognac qui joue en équipe première peut-être qu'il n'y en a pas ?

Mr Larroche : après lorsque vous allez dans une équipe de sports collectifs, garçon, filles, football, basket, vous avez des joueurs qui sont là depuis cinq ans ou six ans et qui sont toujours considérés comme des gens de l'extérieur mais ils sont au club depuis 5-6 ans. Ça aussi son importance.

Mr Molino : oui mais le football quand même particulièrement. Quand je dis que le football amateur peut vivre comme le football professionnel.

Mr Larroche : on est d'accord.

Mr Molino : je dis ça pourquoi, parce qu'aujourd'hui même en PHEA, il y a des joueurs qui prennent des indemnités.

Mr Larroche : oui on connaît.

Mr Molino : d'accord ?

Mr Larroche : oui.

Mr Molino : donc je dis simplement qu'aujourd'hui il faut arriver à éviter ces dérives là parce qu'autrement on va à la catastrophe. Le football, c'est pas le cas aujourd'hui au basket peut-être même si on a peut-être des indemnités mais ce sont des sports le football en particulier, c'est un sport où c'est dramatique. En mon sens.

Mr Larroche : on est d'accord.

Mr Molino : mais je dirais,

Mr Larroche : et c'est la vie des instances de football aussi.

Mr Molino : et oui mais ils ne font rien pour changer. D'accord, parce qu'ils vous augmentent, ils vous disent qu'il faut des éducateurs, qu'il faut payer...

Mr Larroche : et les salariés...

Mr Molino : et d'ailleurs à ce titre,

Mr Larroche : oui.

Mr Molino : l'URSSAF va mettre le nez dans toutes les associations sportives.

Mr Larroche : oui. Ils l'ont déjà fait à Rognac. Ils sont venus contrôler déjà certaines associations.

Mr Molino : ils l'avaient fait aussi déjà quand j'étais président de l'association.

Mr Molino : d'accord.

Mr Molino : mais ils vont remettre un coup de vice. Mais je viendrai vous voir Mr Larroche.

Mr Larroche : très bien. Quand vous voulez vous le savez aucun problème.

Mr Le Maire : pour revenir au foot, j'ai mon voisin qui habite trois maisons en dessous de chez moi est qui est venu, je l'ai rencontré il y a pas très longtemps, la semaine dernière, je lui ai dit : « pourquoi tu ne joues pas à Rognac ? » Et il m'a dit : « je joue dans un club à côté » ; que je ne nommerai pas ; « et même quand je ne joue pas je prends 600 € par mois ! » Voilà, c'est un rognacais il ne joue pas à Rognac.

Mr Molino : ça n'est pas Mme Lambrechts qui va nous contredire, là c'est tout pourri.

Mme Lambrechts : tout à fait.

Mr Larroche : c'est clair.

Mr Molino : le football amateur je parle.

Mr Egéa : moi je voulais poser une question, la piscine vous payez toujours les lignes d'eau à Berre ?

Mr Larroche : et oui !

Mr Egéa : et vous les payez dans votre subvention ?

Mr Larroche : oui. Elle est là entre 12 et 15 1000 € par an de lignes d'eau.

Mr Egéa : pourtant c'est la piscine communautaire non ?

Mr Larroche : et oui je sais. Il y a 253 licenciés à la natation de Rognac.

Mr Egéa : 253. Et l'on paye une ligne d'eau... OK.

Mr Larroche : mais ils ont fait une manifestation extraordinaire il y a 15 jours, il faut quand même aussi le dire,

Mr Molino : oui j'ai vu ça dans la presse.

Mr Larroche : le président de la natation a fait un boulot extraordinaire. Il faut aussi le dire.

Mr Molino : et il faut dire aussi que ça n'avait pas été au départ eux qui devaient l'organiser points et que ça été organisée au dernier moment.

Mr Larroche : et ils ont pris cela au dernier moment. Nous y étions.

Mr Molino : effectivement.

Mr Larroche : c'était très bien.

Mr Molino : non mais il faut tout dire. Moi je n'y étais pas, parce que je ne savais pas qu'il y avait cette manifestation, voyez ?

Mr Larroche : ah d'accord. Et oui voilà.

Mme Straudo : mais en trois semaines ils ont fait ce qu'ils ont pu. Ils ont essayé de communiquer comme ils ont pu.

Mr Molino : je ne sais pas où la communication est passée parce que moi je n'ai rien vu passer très sincèrement.

Mme Straudo : pour être honnête il n'y a pas eu de communication au niveau municipal par rapport aux élections parce qu'on ne voulait pas qu'il y ait d'histoire.

Mr Molino : d'accord mais c'est bien dommage parce que,

Mr Larroche : et oui il y a beaucoup de manifestations,

Mme Straudo : après ça été relaté dans la presse est sur le site de la ville. Il y avait des affiches dans certaines boutiques points

Mr Molino : je n'ai pas vu.

Mr Larroche : au football et pour conclure, ils organisent par exemple depuis 5-6 ans ; vous savez on a repris le tournoi international mais il faut savoir que c'est de plus en plus difficile. Ils ont de plus en plus de mal à équilibrer les chiffres donc on est là aussi pour les soutenir dans des périodes où ça ne marche pas.

Mr Molino : c'est pour ça que il y a des budgets exceptionnels qui sont votés.

Mr Larroche : on est d'accord. C'est très bien.

Mr Molino : la je vois effectivement qu'il y a un rayonnement de la ville parce que c'est quelque chose qui est bien pour les gamins en plus. Ça fait participer pendant deux

jours à une manifestation dans la ville qui anime toutes les boutiques et toutes les rues de la ville c'est très bien. Ça chapeau.

Mr Larroche : il y a eu la nuitée des arts martiaux. Voilà

Mr Molino : c'est très bien.

Mr Larroche : merci.

Mr Le Maire : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Donc continuons sur les subventions aux associations locales.

Mr Le Rudulier : oui, effectivement subvention exceptionnelle aux associations locales. Vous avez la liste. On a fait un effort pédagogique, j'aimerais l'opposition le salut puisque d'habitude on a uniquement les montants.

Mr Molino : nous n'avons pas de questions à vous posez en plus. C'est très bien.

Mr Le Rudulier : on avait écrit pour chaque association le pourquoi du comment de la somme demandée et du projet en tant que tel.

Mr Molino : il y a quelque chose qui m'interpelle. La crèche vivante notamment, chaque année on a cette subvention exceptionnelle. Alors que c'est quelque chose de récurrent, au même titre d'ailleurs ; enfin j'espère en tout cas, qu'ils continueront à organiser,

Mr Le Rudulier : oui on l'espère aussi mais c'est un événement. Cela ne fait pas parti de leur fonctionnement.

Mr Molino : voilà d'accord mais bon la crèche vivante c'est vraiment, ils ont un petit budget. Pourquoi n'intégrerions-nous pas directement dans la subvention cette manifestation qui est là depuis des années ?

Mr Le Rudulier : non parce que d'un point de vue juridique, il est plus propre de verser une subvention exceptionnelle par rapport à ce projet-là, qui a son «propre » bilan financier que de verser ça en fonctionnement.

Mr Molino : d'accord. Et j'ai vu dernier point, que j'ai oublié de citer tout à l'heure, j'ai vu que dans les subventions des associations, style RCL, top dance, Atlas,

Mr Larroche : en sport il en manque 3 mais ils n'ont pas besoin d'argent.

Mr Molino : d'accord. Ce sont lesquelles Mr Larroche ?

Mr Larroche : vous avez le karaté, la gym volontaire et le taekwondo.

Mr Molino : d'accord. OK. Mais le taekwondo avait des subventions précédemment ?

Mr Larroche : l'année dernière elle a eu une petite subvention. Cette année n'en avait pas besoin.

Mr Molino : d'accord.

Mr Larroche : nous avons des présidents qui jouent le jeu Mr Molino.

Mr Molino : C'est parfait. Je vois que vous regardez tout ça de très près donc c'est tout à fait normal. Donc les associations, style Atlas, RCL,

Mme Straudo : vous me permettez de répondre Stéphane ?

Mr Le Rudulier : oui.

Mme Straudo : ces trois associations passeront au conseil municipal du mois d'avril parce que nous avons eu besoin de les rencontrer au sujet de certains points. Alors nous les rencontrons actuellement et ce sera présenté au prochain conseil municipal.

Mr Molino : d'accord. Très bien, merci.

Mr Le Maire : donc si j'ai bien compris vous allez voter ?

Mr Molino : bien sûr ! Il ne manquerait plus que ça

Mr Le Maire : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

J'espère que celle-là aussi vous allez la voter parce que c'est pour nos jeunes qui cherchent du travail. Rapport n° 10: PARTICIPATION 2015 –MISSION LOCALE EST-ETANG DE BERRE.

Mr Le Rudulier : voilà c'est une participation communale qui s'élève à 22 507 € pour l'année 2015. C'est la mission locale est étang de Berre. C'est un partenaire privilégié pour notamment les jeunes de 16 à 25 ans dans le cadre de l'information, de l'orientation et de la recherche d'emploi.

Mme Caillol : qui est présente au CCAS.

Mr Le Rudulier : qui est présente au CCAS effectivement.

Mr Molino : il y a des jours de permanence ?

Mme Caillol : pratiquement tous les jours.

Mr Molino : tous les jours d'accord. On dépend de l'antenne de Berre c'est ça ?

Mr Le Maire : C'est l'est de l'étang de Berre ça ne rassemblent pas que Berre.

Mr Molino : d'accord mais comme je suis,

Mr Le Maire : il y a une mission locale Sud et une Nord à Salon-de-Provence.

Mr Molino : d'accord.

Mr Le Maire : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°11 : INDEMNITES DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR. Je ne vais pas vous lire tout le rapport. C'est une indemnité qui est versée comme son nom l'indique, une indemnité de conseil qui est versée au percepteur chaque année. Même si dans le cadre de son travail ça devrait être,

Mr Molino : il est payé pour ça.

Mr Le Maire : voilà. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n° 12 : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°04068 FIXANT LES TARIFS POUR LA MISE A DISPOSITION PONCTUELLE DU CENTRE D'ANIMATION MUNICIPAL. Mr MAZENQ.

Mr Mazenq : Donc dans la suite logique de la délibération qui vous a été présentée 5 décembre par rapport au règlement intérieur du CAM. Il était urgent de faire un toilettage de la dernière délibération portant sur les tarifs qui datait de 2004 comme on vous l'indique. Donc conseiller en est prévu dans cette délibération de 2004, relative aux tarifs de la mise à disposition du CAM, un chèque de caution de 1500. 00 € devra

être remis au moment de la signature de la convention de location et qu'il résulte que cette mesure suscite des difficultés dans son application, et que de fait, on ne la demande pas considérant que la responsabilité pécuniaire des agents d'accueil du Centre d'Animation Municipal est engagée avec l'option « forfait de vente de billets d'entrée par le personnel communal », et qu'il convient de régulariser cette situation, c'est-à-dire que les associations ou les organismes qui louaient le CAM avaient des possibilités en payant évidemment, 50 ou 100 € selon les cas, de faire tenir leur billetterie par les agents. Or c'est un risque énorme pour ces agents au niveau de la responsabilité. Il suffit qu'il y ait une erreur de la billetterie, une perte d'argent et leur responsabilité est complètement engagée. Donc de ce fait, ça fait quelque temps que ça n'est plus pratiqué. Mais comme c'est toujours inscrit dans la délibération, on enlève cela. Ensuite, considérant qu'il convient de compléter et d'élargir les catégories des organismes pouvant bénéficier de la mise à disposition ponctuelle du Centre d'Animation Municipal par l'ajout des termes suivants : Associations Rognacaises à but non lucratif et Associations exerçant une activité économique ou commerciale. Donc là je m'explique. Dans le document que vous avez en annexe, quand vous regardez le deuxième chapeau il est écrit : « associations exerçant une activité économique ou commerciale, associations extérieures, et organismes non commerciaux ». Cela remplace en fait, le chapeau précédent qui disait donc : « associations extérieures et organismes non commerciaux ». On voit en fait arriver des associations qui ne sont pas véritablement à but non lucratif. Donc on a trouvé que c'était quand même un peu fort de participer, de leur payer les locaux et de leur fournir éventuellement les techniciens et qu'en plus il y ait une rentrée d'argent. Alors si c'est caritatif, il n'y a aucun souci. On ne fait pas payer. Mais il se peut et ça c'est vu dans le passé et comme on est de plus en plus sollicités par rapport à cela, on a voulu rétablir la nomenclature. Voilà et pour ce qui est de la caution, en fait c'était une énorme charge la caution (1500 €) pour les associations. Il fallait, il y avait un délai d'encaissement et de reversement ensuite par le trésor public et c'était énorme. C'est-à-dire que l'association pouvait récupérer son chèque puisque nous, on avait l'option de considérer que la loi nous imposait dès l'instant que c'est écrit sur la délibération de 2004 de l'encaisser, de la faire encaisser. Pour récupérer ces 1500 €, c'était quatre mois. Ce qui pouvait effectivement grever le fonctionnement de ces associations. Donc en fait, au niveau des tarifs il n'y a rien qui change. C'est-à-dire que tous les tarifs qui vous sont proposés, toutes les sommes, sont exactement les mêmes au centime près que celles de 2004. On a juste voulu, si vous voulez se blinder un petit peu au niveau du fonctionnement, pour le bon fonctionnement des agents et de la collectivité en général. Voilà donc que je vous demande d'approuver la suppression de la caution de 1500 € pour la mise à disposition des locaux du CAM, ainsi que de l'option « forfait vente » de billets d'entrée par le personnel communal, l'élargissement des catégories des organismes pouvant bénéficier des mises à disposition ponctuelle du CAM, et de dire que les recettes correspondantes seront imputées au budget communal.

Mme Didier : j'ai quelques petites questions s'il vous plaît.

Mr Mazenq : je vous en prie.

Mme Didier : quelles sont les associations identifiées sur Rognac qui peuvent passer sur la nouvelle colonne : « activité économique et commerciale » ? On a des associations sur Rognac ?

Mr Mazenq : on a été sollicité notamment, donc c'est en cours de traitement, par les nouvelles associations de danse... Qui voudraient donner des spectacles payant et qui rentrent dans ce cadre-là.

Mr Molino : des associations rognacaises ?

Mr Mazenq : une association qui vient de s'installer sur Rognac récemment et voilà ça nous pose un peu problème. Des associations qui voudraient retirer de l'argent, faire de l'argent avec une aide municipale.

Mr Molino : ils ne font que ça ? C'est une association qui ne fait que ça ? Elle ne fait pas d'activités pour les enfants.

Mr Mazenq : écoutez, pour eux, pour l'instant on a été sollicité pour la mise à disposition du CAM.

Mr Molino : d'accord.

Mr Mazenq : pour un spectacle payant est donc avec une visée de remplir effectivement leur caisse. Donc ça on veut se le garantir.

Mr Molino : donc cette association ne propose pas d'activité,

Mr Mazenq : en tout cas, pas dans le cadre du CAM.

Mr Molino : elle ne propose pas d'activité aux rognacais du style ; je ne sais pas moi des cours de danse, c'est pas du tout le cas ?

Mr Mazenq : elle s'est installée récemment. Il y a vraisemblablement des rognacais qui y participent. Voilà nous ce qu'on veut, selon dont on veut se garantir, c'est effectivement de l'abus qui pense être prouvé de, si vous voulez, de faire du business alors que si vous voulez ça n'est pas comme si c'était un partenariat, alors que la mairie prête le CAM, les techniciens et voilà c'est tout. On veut se garantir de ça, des abus.

Mme Didier : mais en règle générale, quand il y a des spectacles de danse ou de chant, les billets d'entrée sont payants.

Mme Straudo : oui mais ce sont des associations à but non lucratif.

Mr Mazenq : à but non lucratif !

Mme Didier : donc c'est pour ça que j'ai demandé si on identifiait bien l'association.

Mr Mazenq : oui absolument.

Mme Straudo : il commence à y en avoir sur Rognac.

Mme Didier : sur Rognac ?

Mr Mazenq : absolument. Et comme ça commence à arriver, on a voulu se prémunir de ce risque parce qu'on est évidemment partenaire de toutes les associations rognacaises mais dans une certaine limite.

Mr Molino : je vais poser une question peut-être qui fâche, je ne sais pas, Atlas ?

Mr Mazenq : Atlas, dès l'instant, c'est clair vous ne me fâchez pas tout, Atlas fonctionne sur un fonctionnement normal avec ses adhérents. C'est-à-dire sous l'étiquette atlas il n'y a aucun souci mais dès l'instant où Atlas va fonctionner sous à Atlas production éclair, là elle va rentrer là-dedans.

Mr Molino : en fait, autant que je m'en souviens, on avait accordé l'année dernière, enfin cette année pardon en 2014, 14 000 € parce qu'ils étaient un peu exsangue financièrement.

Mr Mazenq : oui par rapport à l'URSSAF.



Mr Molino : et d'après ce que nous avez dit Mr Le Rudulier, il avait demandé justement de dissocier l'activité associatif normal de la production. Dans la mesure où effectivement comme ils n'avaient pas énormément, ils avaient 1200 adhérents à l'époque de mémoire, et par rapport au budget qu'ils avaient, ils étaient obligés d'aller chercher des subsides en faisant ces spectacles là pour pouvoir alimenter les caisses. Là ça veut dire que ils ont créé une activité annexe, je ne sais pas, Atlas production, vous dites ?

Mr Mazenq : oui c'est ça.

Mr Molino : ça veut dire qu'Atlas production si ils veulent faire une manifestation sur cognac, on va leur faire payer une location.

Mr Mazenq : dès l'instant où c'est identifié par le service culturel comme étant une production. Oui.

Mr Molino : d'accord. Alors moins il y a quelque chose qui m'interpelle quand même. Alors je vais revenir au foot et au basket parce que ce sont des exemples frappants. On met à disposition pour ces associations-là, des locaux (le stade, le COSEC etc.). Ces locaux ont un coût (entretien, éclairage etc.). Et Là, on ne fait pas payer les associations donc moi je trouve un peu, je par les associations rognacaises,

Mme Straudo : non mais c'est pas commercial !

Mr Molino : c'est pas commercial peut-être mais ça coûte quand même à la commune.

Mr Mazenq : c'est pas ce que ça va coûter à la commune...

Mr Molino : on est bien d'accord. On est bien d'accord que ça n'est pas commercial évidemment mais je veux dire par là que si on réfléchit un petit peu, on se dit que l'on a des associations, à qui on donne des subventions et qui nous coûte de l'argent. C'est très bien qu'il y ait des structures, je ne dis pas le contraire. Et de l'autre côté on a des associations rognacaises qui peut être effectivement parce qu'on leur demande de dissocier des choses et qui font des animations pour la ville. Ils font des animations pour la ville quand même parce que quand on verra sur le journal, quand on verra une affiche, organisation d'un bal ou je ne sais quoi, concours de chant. Il y a quand même un écho au niveau de la ville, ça peut peut-être attirer des gens de l'extérieur et on va connaître peut-être aussi et ça fait partie de l'animation de la ville, et là on va leur dire de payer moi je trouve que c'est un petit peu illogique même si ; je n'ai pas regardé vraiment les montants, mais quand même une manifestation 650 € en soirée, en week-end, il faut en faire des entrées pour pouvoir payer tout ça. Donc comment peut-on, et c'est là que moi il y a quelque chose qui me gêne quelque part, si ce sont des gens de l'extérieur, j'entends, c'est parfait. On leur prête les locaux, c'est normal, ils sont là de passage, on les fait payer. Mais quand ce sont des associations qui sont là à demeure et qui sont là pour faire un petit peu « briller » la ville...

Mme Straudo : Mr Molino, je vais vous répondre. Est-ce que vous voyez la différence entre un gala de danse de fin d'année qui a été effectué par les adhérents d'une association ? D'accord ? Et qu'il y ait un groupe qu'on fait venir ; je vous dis n'importe quoi ; connu pas connu, un groupe qui vient et qui fait sa prestation, qui donne un concert. Est-ce que vous voyez la différence ?

Mr Molino : tout à fait.

Mme Straudo : et bien voilà. Tout simplement la nuance elle est là.

Mr Molino : alors la nuance quand c'est la municipalité qui organise un spectacle. On ne fait pas payer le spectacle.

Mme Straudo : c'est la mairie. C'est la municipalité, on ne va pas se faire payer à nous-mêmes.

Mr Molino : non d'accord vous ne faites pas payer l'intervenant ?

Mme Straudo : on lui paye un cachet. On paye une prestation.

Mr Le Maire : on ne le fait pas payer, c'est lui qui nous fait payer.

Mr Molino : raisons de plus. Donc je veux dire par là que je trouve un peu illogique encore une fois que s'il y a un rayonnement de la ville parce qu'on fait venir un spectacle de l'extérieur, je ne sais pas moi une pièce de théâtre, on ne les fait pas payer, on les accueille et ils nous font payer le prix du spectacle et c'est la commune qui paye et après peut-être la billetterie aussi. Donc là c'est une association rognacaise.

Mme Caillol : la billetterie elle rentre avec une régie. C'est la mairie qui l'encaisse mais là c'est pas la mairie qui encaisse.

Mr Molino : oui d'accord mais l'argent que touche l'association pour faire ces manifestations-là, elle le redistribue en faisant venir des groupes parce que ça a un coût de faire venir un groupe.

Mme Bajoux : tout dépend de comment est présenté le dossier. Parce que je peux parler de l'ARCA et vous en avez parlé avec Madame Heringuez, l'année dernière où il y a un an et demi il y a un adhérent de l'ARCA qui a voulu monter un spectacle, qui a demandé la location du CAM, mais sous l'ARCA. Sauf qu'en fait, cette personne-là qui est commerçante sur Rognac veut tout simplement faire du business sur le compte de l'ARCA. Donc ça dépend aussi comment on développe et en propose le projet. Donc si on voit qu'il y a un caractère un petit peu « à faire du business ».

Mr Molino : non mais d'accord mais là c'est clairement...

Mme Bajoux : non parce que ça existe ça Mr Molino, faites très attention quand même.

Mr Mazenq : c'est pas pour viser Atlas cela. On est des sollicitations, on a un partenariat avec ATLAS qui se fait encore le week-end prochain, il n'y a pas de problème.

Mr Molino : non mais ce que je veux dire, moi je vois que Atlas qui est une association qui tend quand même à pas mal d'adhérents, même s'ils ont un peu perdu avec la mise en place de nouveaux rythmes scolaires, ils ont perdu des adhérents, je ne sais pas j'ai l'impression qu'on est en train de les étrangler quelque part.

Mme Straudo : on ne fait pas payer Atlas des activités associatives.

Mr Molino : non, fort heureusement.

Mme Straudo : on est bien d'accord.

Mr Molino : fort heureusement. Encore une fois, vous avez bien fait de bien scinder les choses, moi je dis que c'est très bien.

Mr Mazenq : c'est ce qui avait été demandé à Monsieur Chiaramonte...

Mr Molino : mais c'est parfait.

Mr Mazenq : au niveau de l'effort qu'il devait faire de différencier.

Mr Molino : et ça été fait.

Mr Le Rudulier : c'est une obligation juridique.

Mr Molino : je trouve qu'il se démène, enfin Atlas amène un rayonnement de la ville, je parle encore une fois d'association Rognacaise on est bien d'accord là-dessus, un règlement pour la ville... Bon je trouve que c'est un peu dommage de leur faire payer... Enfin c'est mon avis..., Voilà. On ne va pas voter contre.

Mr Le Maire : c'est une obligation juridique quand même.

Mr Molino : pardon ?

Mr Le Maire : c'est une obligation juridique.

Mr Molino : bon, mais jusqu'à présent comme le disait Madame, il y a eu d'autres associations qui ont fait comme elle vient d'expliquer et en ce n'est pas rendu compte et on n'a rien fait pour autant, voilà.

Mr Mazenq : là, c'était l'occasion jamais de faire un toilettage là-dessus.

Mr Molino : je dis simplement, soyez un peu indulgent voilà.

Mme Caillol : par exemple, Mr Molino, je suis à l'extérieur du CAM. J'imagine l'association Bien-Etre et Passion.

Mr Molino : oui.

Mme Caillol : L'association Bien-Etre et Passion organise des week-ends...

Mr Molino : oui, voyance et tout ça.

Mme Caillol : on lui prête le CAM gratuitement. Il fait quand même payer les gens qui viennent exposer les stands. Vous trouvez que c'est normal ?

Mr Molino : non.

Mme Caillol : voilà. C'est pour éviter ce genre de choses.

Mr Molino : très bien, et on a prit l'exemple d'un club de danse...

Mr Mazenq : attention, c'était pas pour Atlas.

Mr Molino : si vous me dites que vous allez faire la différenciation entre une association qui fait que du business est une association qui fait du business mais qui fait un peu d'animation, qui a quand même des liens, alors il n'y aura pas de transfert de fonds entre les deux évidemment, mais qui a des liens avec une activité qui est bien implantée sur la ville...

Mr Mazenq : de la même façon que je vous ai dit tout à l'heure, le Lion's Club demande pour faire... Aucun souci.

Mr Molino : c'est une association à but non lucratif.

Mr Mazenq : absolument.

Mme Didier : quelque chose d'autre qui l'interpelle. Tout à l'heure vous avez dit qu'on encaissait les chèques de caution et qu'on les restituait...

Mr Mazenq : non, on ne les encaissait pas justement et c'est pour ça qu'on était hors-la-loi. Il lui fallut qu'on les encaisse et les restituer bien plus tard, ce qui était d'une lourdeur d'abord administrative et ensuite pour les associations c'était véritablement très lourd. Donc ça n'était pas fait, mais comme c'était écrit dans la délibération on tombait sous le coup de la loi. Voilà pourquoi on l'enlève.

Mme Didier : d'accord, alors j'aimerais comprendre quelque chose, là c'est vraiment pour ma culture personnelle, c'est avec la salle...

Mme Caillol : de l'espace Jean-Jaurès.

Mme Didier : de la façon Jaurès. On a voté la dernière fois, une caution deux... Je ne me souviens plus le montant d'ailleurs.

Mme Caillol : une caution, dès lors qu'elle est versée elle doit être encaissée. Ceci dit, analyse qui vient réserver une salle et qui nous verse 1500 €, nous allons les déposer au trésor public, on est bien d'accord, donc il faut création de régie, il faut qu'il soit déposé au trésor public dès qu'on l'a, je parle sous le couvert des agents responsables, et on a deux mois pour les restituer, il faut que ce soit encore le trésor public qu'il leur restitue. Alors vous imaginez la lourdeur que c'est.

Mme Didier : oui, j'imagine.

Mme Caillol : alors cette caution va être remis un vendredi par un administré qui va louer la salle, on n'a matériellement pas le temps de déposer ce chèque le samedi et le dimanche, on ne peut pas. Donc, si le lundi on se rend compte qu'aucune détérioration n'a été faite dans le local, on va restituer ce chèque là sans l'avoir encaissé.

Mr Molino : mais alors va se retrouver dans le même cas de figure.

Mme Caillol : mais si par exemple il y avait une dégradation quelconque qui ait pu être relevée, nous avons deux mois pour rendre ce chèque et donc à ce moment-là nous le déposerons.

Mr Molino : mais on va se retrouver dans le même cas de figure que vient de soulever Mr Mazenq, à savoir qu'on a une délibération qui dit qu'il y a un chèque de caution, et que dans les 99 % des cas cette délibération ne sera pratiquée. Donc on sera hors-la-loi puisque vous dites comme pas le déposer.

Mr Le Maire : non.

Mr Molino : mais si.

Mr Le Maire : à partir du moment voir reçoit le chèque et qu'on le restitue pendant le week-end où la perception est fermée...

Mr Molino : mais alors c'était pareil pour le CAM. La manifestation c'est en général le week-end ou la semaine on pouvait le rendre le lendemain. C'était pareil. Enfin je sais pas, mais j'essaie de réfléchir.

Mme Caillol : nous avons institué pour la réservation de l'espace Saint-Jacques, une régie. Chose, qu'au CAM ils n'ont pas.

Mr Molino : oui, d'accord.

Mme Caillol : il n'y a pas de régie au CAM.

Mr Mazenq : de toute façon, en plus on a considéré que le règlement intérieur nous blindait suffisamment, pour se passer de cette lourdeur de la caution.

Mme Caillol : et puis, si je peux me permettre, il s'agit là d'association Rognac est donc ils n'ont aucun intérêt à ce qu'il y ait des dégradations, tandis que l'espace Saint-Jacques ce sont des administrés que nous ne connaissons pas ce sont des particuliers.

Mr Molino : OK, en termes de caution moi j'ai une question qui me brûle la langue, est-ce qu'on n'a pas peur justement, puisque mettre à disposition ses locaux à des gens de

l'extérieur, comme il n'y aura plus de caution au CAM, est-ce qu'on n'a pas peur qu'il y ait des dégradations ? Alors vous allez me dire il y a des assurances. Mais bon, parce qu'aujourd'hui autant que je me souviens, l'inventaire normalement doit être fait rendez-lui enfin il se trouve que l'inventaire n'est pas fait. Quand je dis un inventaire, ces on compte il est les couverts les assiettes les trucs les machins... Donc c'est pas fait réellement. Il y a des choses qui disparaissent d'une manifestation à une autre, quand on fait d'une année sur l'autre on s'aperçoit qu'il manque des verres des assiettes des couverts... Alors il y a de la casse probablement, alors disons que c'est que de la casse. Il n'y a pas d'inventaire vraiment. Moi ce qui m'interpelle aussi c'est qu'en supprimant la caution, mais je comprends le souci administratif qui complique les choses, est-ce qu'on n'a pas peur qu'il puisse y avoir des dégradations, parce que cette caution c'était quand même quelque chose qui pouvait faire réfléchir les gens. Alors, je ne parle pas que des associations Rognacaises, je parle des gens de l'extérieur, là on ouvre un peu à tout le monde, on ouvrirait à tout le monde n'en continue d'ouvrir à tout le monde... Vous ne pensez pas qu'il y ait des problèmes ?

Mr Mazenq : certes, mais je vous dis que dans les faits, elle n'est pas demandée, elle n'est jamais demandée. C'est pas pour autant, comme je vous disais y a deux minutes, on a considéré que le règlement intérieur nous couvrait suffisamment voilà. Maintenant, encore une fois, si véritablement, de fait elle n'était pas utilisée...

Mr Molino : oui, on la demandait pas, mais c'était écrit. C'était pas demandé, c'est un peu dommage effectivement.

Mr Le Maire : pas mise en pratique.

Mr Molino : c'est la crainte que nous avons aussi, j'espère que le CAM ne sera pas dégradé, et qu'il y aura un inventaire qui sera fait de façon efficace, parce qu'on peut prêter la salle à des associations et on peut faire plein de casse et d'une année sur l'autre... et y a des associations qui font des manifestations une fois l'année, et d'une fois sur l'autre ils se rendent compte qu'il y a des choses qui ne sont plus là. Il faut remettre un petit peu d'ordre là-dedans.

Mr Mazenq : écoutez, on fera passer le message quant aux inventaires. Il faut savoir que c'est pas la majorité, vous allez me dire qu'il suffit d'une fois pour tout casser, je suis d'accord avec vous, mais quand je dis que tout soit cassé ou dérobé au niveau des couverts de la vaisselle... Mais c'est pas l'essentiel de l'utilisation du CAM, c'est pas ce type de location.

Mr Le Maire : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Rapport numéro 13 : détermination du taux de promotion pour les avancements de grade pour l'année 2015. Alors comme nous le faisons toutes les années avec le, alors il ne s'appelle plus le comité technique paritaire, maintenant il s'appelle le comité technique, donc ces ratios sont déterminés par rapport à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement de ces grades au titre de l'année en cours. Ils ont été soumis au comité technique qui a donné un avis favorable à l'unanimité. Voilà, je vous dis que les crédits nécessaires seront inscrits au budget pour ces avancements de grade qui pourrait se proposer tout au long de l'année. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vous vous abstenez pour l'avancement de grade des fonctionnaires ?

Mr Molino : très sincèrement, je ne comprends pas très bien. On ne sait pas le nombre d'effectifs correspondants, c'est pour ça on s'abstient plus par méconnaissance qu'autre chose.

Mr Le Maire : ça a été vu avec les représentants du personnel en fonction du nombre...

Mr Molino : c'est très bien, c'est pour ça qu'on vote pas contre parce qu'on ne sait pas de quoi il retourne. Mais ça n'a rien à voir, on n'a rien contre le personnel, s'il y a des avancements tant mieux pour eux c'est qu'ils le méritent probablement.

Mr Le Maire : ou qu'ils ont réussi un examen.

Mr Molino : ah, exactement.

Mr Le Maire : rapport numéro 14, création de postes permanents. Ça fait suite à la délibération précédente, c'est une création de poste, enfin plusieurs créations de postes pour pouvoir nommer les gens, alors parfois on a des postes qui sont déjà créés et là il faut qu'on crée des postes de pouvoir nommer les agents qui ont satisfait aux concours etc. Donc, vous avez la liste des huit postes que l'on doit créer pour nommer les agents.

Mr Molino : là, comme c'est clair on votera pour vous voyez. Donc, pas de problème.

Mr Le Maire : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Création d'un contrat d'accompagnement à l'emploi. Afin de faciliter l'insertion des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, les Collectivités peuvent les recruter dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir. Le contrat de travail associé à l'emploi d'avenir est un contrat d'accompagnement dans l'emploi. Il s'agit d'un contrat de droit privé, conclu pour une durée déterminée, qui doit être précédé de la signature d'une convention individuelle tripartite signée entre la Collectivité, l'agent et Pôle Emploi agissant pour le compte de l'Etat ou le Président du Conseil Général pour les bénéficiaires du revenu de solidarité active. Donc, je vous propose de créer un poste d'administrateur Système et Réseau dans le cadre du dispositif « emploi d'avenir » sous la forme d'un contrat d'accompagnement, de préciser que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelable, dans la limite de 24 puisque c'est la loi, de préciser que la durée du travail est fixée à 35 heures et d'indiquer que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail, ça c'est la loi aussi. Et donc de m'autoriser, ou l'adjoint délégué à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le pôle emploi. Donc de préciser, que c'est la loi aussi, que notre collectivité bénéficiera d'une aide mensuelle de l'État dans les conditions arrêtées dans le cadre de la convention avec pôle emploi. Et de dire que les crédits nécessaires sont bien sûrs inscrits au budget. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Mr Molino : je voudrais quand même revenir là-dessus, bon c'est une fonction très particulière administrateur systèmes réseaux, est-ce qu'on n'a pas peur en prenant ce type d'emploi là, que quelqu'un nous élabore un projet informatique et qu'après, par la suite, une fois qu'il sera parti, il n'y aura plus de maintenance où il n'y aura plus... Comment ça va se passer là ? Alors, je retiens il y a quelques années en arrière quand il y avait les contrats emploi-solidarité qui avait été créé, autant que je me souviens, Mr Le Maire, vous êtes depuis 2001 et il me semble qu'on avait embauché à la commune de Rognac on avait beaucoup d'emplois, de contrats, on avait une quarantaine d'après ce que j'ai cru comprendre.

Mr Le Maire : ah non, non.

Mr Molino : c'était peut-être un autre système, mais Monsieur Batiget avait embauché un certain nombre, enfin, créer un certain nombre deux postes par ce biais là et ensuite comme ces personnes-là s'étaient rendus indispensables, parce que forcément on n'en avait besoin, on avait embauché ces personnes-là. Alors tous ceux qui embauchent c'est très bien, mais là dans ce cas particulier quelqu'un qui vient faire des travaux sur les systèmes une fois qu'il va être parti comment ça va se passer ? Aujourd'hui, je crois qu'il y a deux personnes à l'informatique, c'est bien ça ?

Mr Le Maire : il y a deux personnes informatiques qui sont un peu surchargées.

Mr Molino : d'accord.

Mr Le Maire : d'ailleurs l'embauche de ces deux personnes, à l'époque, ça nous a permis de supprimer un certain nombre de maintenance...

Mr Molino : de prestataires.

Mr Le Maire : de prestations qu'on avait à l'extérieur, donc qui ont été largement compensées.

Mr Molino : non mais justement, là on a un le nouvel admirateur et ils sont déjà surchargés, ils vont peut-être pas pouvoir faire la maintenance ou tout au moins faire évoluer...

Mr Le Maire : c'est pour les aider ça c'est pas pour leur donner du boulot.

Mr Molino : d'accord, aujourd'hui ça va les aider mais demain une fois que cette personne-là aura-t-elle sa mission, les deux autres personnes qui sont là vont devoir maintenir tout au moins faire évoluer le projet que la personne en question va développer. On est bien d'accord ? Enfin bon, c'est très technique encore une fois, c'est des gens qui sont... Moi ce dont j'ai peur c'est que sommes engagé par la suite à des frais, il faut le faire peut-être, mais comment vous comptez organiser cela par la suite ?

Mr Le Maire : on a une certaine évolution des infrastructures informatiques. Là, on a la possibilité de « se servir », ça me gêne un peu de parler comme ça...

Mr Molino : de profiter du système.

Mr Le Maire : de profiter du système, dans deux ans nous verrons, ou un an puisque c'est renouvelable une fois, dans deux ans nous verrons l'opportunité de pérenniser ou non l'emploi en question.

Mr Molino : d'accord. Très bien.

Mr Le Maire : on l'a voté ça ?

Mme Millancourt : oui.

Mr Le Maire : voilà, et le dernier rapport c'est en rapport on vous propose périodiquement en fonction des changements de poste, c'est l'organigramme de la ville de Rognac. Alors si vous prenez l'ancien vous verrez qu'il y a des gens...

Mr Molino : on n'a pas pu l'étudier, parce qu'on a eu aujourd'hui seulement. On ne peut pas le comparer à l'ancien, mais bon.

Mr Le Maire : nous favorisons dans tous les cas où on peut, la mobilité interne pour permettre aux gens de connaître autre chose que ce qu'ils font. On ouvre quand il y a un poste qui se libère.

Mr Molino : on va regarder un petit peu par rapport à l'ancien organigramme que vous nous aviez fourni il y a deux conseils municipaux je pense de mémoire. Donc on regarderait qui peut décider des questions on vous les posera au prochain conseil municipal.

Mr Le Maire : voilà. Bon je vous remercie ce conseil municipal est terminé.

Mr Le Rudulier : on ne l'a pas voté.

Mr Le Maire : on n'a pas voté ? Ah, alors qui est contre ? Qui s'abstient ?

Mr Le Rudulier : si vous me permettez de minutes Mr Le Maire j'ai neuf sites sont arrivés.

Mr Le Maire : si vous voulez on peut revenir un peu en arrière on a les neuf sites.

Mr Le Rudulier : vous avez posé la question sur les neuf sites, je vous réponds. C'est l'avenue de la Plantade...

Mr Molino : pour les espaces verts ?

Mr Le Rudulier : oui. Donc, avenue de la Plantade, CCAS, Hôtel-de-Ville, rond-point de la gare, square du souvenir, boulevard Jean-Jaurès, avenue des oliviers, rond-point Charles-de-Gaulle, et rond-point René Cassin. L'objectif, c'est de créer des massifs à majorité composés de plantes vivaces pour un fleurissement quatre-saisons, de diminuer par conséquent la consommation d'eau et d'obtenir ainsi des massifs de qualité et à terme d'en faire des entités paysagères. L'achat de plantes les travaux d'aménagement se feront bien sûr en interne, il n'y a que les achats de plantes qui sont inscrits budgétairement.

Mr Molino : la serre municipale, elle est toujours en fonction ?

Mr Le Rudulier : absolument, oui.

Mr Molino : on crée des plantations là-bas pour les remettre sur...

Mr Le Rudulier : absolument.

Mr Molino : d'accord.

Mr Le Maire : on rentre les plantes l'hiver, bon cette année il n'y a pas eu d'hiver...

Mr Molino : mais est-ce qu'on fait et semis ?

Mr Le Maire : on fait des semis, en fait des boutures...

Mr Molino : d'accord. OK merci.